TABLEAU

DES ENTREPRISES D'IRRIGATIONS

FONCTIONNANT EN ALGÉRIE

ALGÉRIE

TABLEAU

DES

ENTREPRISES D'IRRIGATIONS

FONCTIONNANT EN ALGÉRIE

(Annexe à la Notice sur l'Hydraulique Agricole)

DRESSÉ PAR

M. A. FLAMANT

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES PONTS ET CHAUSSÉES

ALGER-MUSTAPHA

GIRALT, IMPRIMEUR-PHOTOGRAVEUR

Rue des Colons, 17

1900

Digitized by the Internet Archive
in 2016

https://archive.org/details/tableaudesentrep00flam

TABLE

par bassins et rivières principales des bassins des cours d'eau utilisées aux irrigations

		Nos des entreprises d'irrigation de	à
Bassin de la Tafna			
Oued-Sebdou	Oued-Bredir	1	»
Oued-Mouilah	Oueds Mouilah et Ouerdefou	2	4
La Tafna		5	»
Oued-Isser	Aïn-Isser et Aïn-Sultan, Oued-Isser, Aïn-Hammam et Aïn-Baria, Aïn-el Oua et Aïn-M'ramet, Oued-Saf-Saf	6	18
Bassin du Rio-Salado			
Oued-Arbal, Oued Senan, Oued-Temouchent		19	20
Bassins côtiers à Oran et Arzew			
Sources Ras-el-Aïn et du Ravin Blanc		21	»
Oued-Magoun, sources		22	23
Bassin du Grand-Lac			
Oued-Tlélat	Oued-el-Hadid, Aïn-Youssef, Aïn-Mocha et Aïn-Milhoud, Aïn-Gamassi, Sources des Lauriers-Roses	24	30
Oued-Temsalmet, Oued-Misserghin		31	32
Bassin de la Macta			
Oued-Mekerra (Oued-el-Mebtouh. Oued-Sig).	Aïn-Skouna, Aïn-Mekareg, Oued-Mekerra, Aïn-Tellout, Aïn-el-Hadjar, Aïn-Beïda, Oued-Imbert, Oued-Sig	33	49

		Nos des entreprises d'irrigation de	à
Bassin de la Macta (Suite)			
L'Habra (Ouled-el-Hammam).	Oued-Houennet, Oued-Saïda, Aïn-Nazereg, Aïn-Habred, Aïn-Kerma, Aïn-Kerbouda, Oued-Taria, Oued-Sefa, Oued-Sidi-Yaya, Oued-Kerma, Aïn-Fertasse, Oued-R'dira, Oued-Rhirhen, Oued-Medaoud, Oued-Chabah, Oued-Faourah, Aïn-Sidi-Mimoun, Oued-Ouizert, Oueds Khellouf et Maoussa, Oued-Sounag, Oued-Houïa, Aïn-Beïda, Oued-Marouf, Oued-Kebira, Aïn-Louzet, Aïn-Toudmann, Oued-Froha, Aïn-Tizi, Oued Fekan, Oued-Telagh, Oued-Melhrir, Oued-el-Hammam, Sources de Sfissef, Oued-Fergoug, L'Habra.....	50	179
Oued-Tinn	Sources.....	180	»
Bassin intérieur de l'Oued-Mekallouf			
Marais d'El-Romri et du Bouguirat, Sources d'Aboukir.....		181	182
Bassins côtiers, à Mostaganem			
Aïn-Sefra et diverses sources.....		183	186
Bassin du Chéliff			
Oued-Touïl.....	Oued-Sebgague, Sources de Taguin ou Ras-el-Aïn, Oued-Zerguine.....	187	190
Nahr-Ouassel ...	Aïn-Tissemsil, El-Bordj, Fetissa et Hadjar, Sources Bou-Beziz, Toukria et Fodda....	191	193
Le Chéliff.....		194	»
Oued-oum-Djelil	Aïn-M'Sarid, Oued-Fatsanne.....	195	196
Le Chéliff	Sources des Peupliers, de la Cascade, Intermittente, du Camp Moraud, Aïn-Kerma, Aïn-Labed, Aïn-Ras-el-Oued.....	197	203

		Nos des entreprises d'irrigation de	à
Bassin du Chéliff (Suite)			
Oued-Harbil.....	Aïn Chelata, Aïn Takbout, Oued Baroura, Aïn-Abdel-Moula, Aïn-Er Raïs, Oued-Sidi-Ali.....	204	208
Oued-Deurdeur, Oued-Boutan, Oued-Rouïna, Oued-bou-Khellil, Oued-Fodda.....		209	215
Le Chéliff.....		216	»
Oued-Ouarhane, Oued-Sly, Oued-Rass (Aïn-Tadjena).....		217	221
Oued-Ouarizane.	Aïn-Tensert, Aïn-Merlass, Aïn Tendjim...	222	226
Oued-Riou.....	Aïn-Kaddous, Aïn-Tadzaït, Aïn-Tazeran, Le Riou.....	227	231
Oued-Djidiouïa.....		232	»
Oued-Mina.....	Aïn-Saïn, Aïn-Rizia, Aïn-Yata, Aïn-Razhil, Oued-Taousnina, Aïoun-Mazouza, Fontaine des Juifs (Tiaret), Oued-Mellakou, Aïn-Hamera, Oued-Mina, Oued-el-Haddid, Oued el-Abd, Oued-Boucheress, Oued-Mafdal, Oued-Haddad, Aïn Beïda, Oued-Tiliouanet, Aïn Djemâa, Aïn-Djerda, Aïn-Dar-Hasseïn, Aïn-el-Tebouda, Oued-Metria, Aïn-Sidi-Moussa, Aïn-el-Hallouf, Oued-Hillil.....	233	322
Le Chéliff.....	Sources de Bellevue et Aïn-Tédelès.....	323	324
Bassin intérieur de l'Oued-Djemâa			
Oued-el-Anseur, Oued-Djemâa.....		325	326
Bassin de l'Oued-Allala			
Aïn-Stitène, Aïn-Tida, Aïn-Zergoun, Oued-Allala.....		327	329

		N°s des entreprises d'irrigation de	à
Bassins côtiers, entre Dupleix et Cherchell			
Oued-Harbil, Oued-Tidjia, Oued-el-Massil, Oued-Reha, Oued-Messelmoun, Oued-Sidi-Arylas, Oued-el-Hammam, Oued-el-Kantara		330	338
Bassin de l'Oued-el-Hachem			
Oued-Bouchouaoun. Oued-Zelazel, Oued-el-Hachem		339	343
Bassin du Nador			
Oued-Meurad, Oued-bou-Ismaden		344	346
Bassins côtiers, à Berard, Castiglione et Fouka			
Aïn-Tagoureït, Aïn-bou-Ismaël, Source de Fouka, du Rocher		347	350
Bassin du Mazafran			
Oued-Djer	Aïn-Turki, Oued-Zeboudj	351	352
Oued-bou-Roumi	Oueds Yesmath et Elma-Lekhal, Oued-bou-Roumi	353	354
Oued-Chiffa	Aïn-Stara, Oued-Mouzaïa, Oued-Bezar, Oued-Rapta, Oued-el-Kebir, Oued-Chiffa, Oued-el-Had, Oued-ben-Chaouch	355	366
Ravin de Missasseur, Aïn-Hallouf, Source de la Carrière du Génie, Ravin des Orangers		367	370
Oued-Fatis (Oued-Tléta).	Oued-Khemis, Oued-Beni-Aza, Oued-bou-Chemla, Source de l'Haouch Chaouch, Canaux de dessèchement de Boufarik, Canaux de dessèchement de la Mitidja centrale	371	376

		Nos des entreprises d'irrigation de	à
Bassin de l'Oued-Beni-Messous			
Oued-Beni-Messous		377	»
Bassin de l'Harrach			
Oued-Thiamenin et Oued-Merboun, L'Harrach, Oued-Djemâa, Oued-Sidi-Khaled		378	382
Bassin du Hamiz			
Le Hamiz		383	385
Bassins côtiers			
Sources d'Aïn-Taya, Oued-Boudouaou		386	387
Bassin de l'Isser			
Oued-Besbès, Oued-Adame, Oued-Mahouat		388	390
Bassin du Sebaou			
Oued-Boghni		391	»
Bassin de la Soummam			
Oued-Sahel	Oueds Lekhal et Mehadjer, Oued-Ouakour, Oueds-Mellikenchs, Allegou, Timetlit	392	395
Oued-bou-Sellam	Aïn-Oulmen, Aïn-Hammama, Oued-Melah, Oued-Bouchama, Oued-Raselmâ, Oued-ben-Dieb, Oued-Guidjel, Oued-Guellel, Oued-Mahouan, Oued-Goussimet, Oued-Fermatou, Oueds Chaïba et Abessa, Oued-si-Salem, Aïn-Meddah	396	409
Oued-Amizour	Aïn-Tala-bou-Aïch	410	»

		Nos des entreprises d'irrigation de	à
Bassin de l'Oued-Agrioun			
Oued-Rouah et Oued-Temsit		411	413
Bassin de l'Oued-el-Kebir			
Le Rhumel	Le Rhumel, Oued-bou-Fifilen, Oued-Bagra, Oued-Bâala, Oued-M'chira, Oued-R'dir, Oueds Seguin et M'kalfa, Aïn-bou-Kni, Aïoun-Morniet, Oued-Kercha, Aïoun-M'lila, Oued-bou-Merzoug, Aïn-Sidi-M'cid, Source de Salah-bey, Le Hamma (Source de Riren, Aïn-Beregli, Aïn-Touta, Aïoun-ben-Sba), Aïn-beni-Ziad, Oued-Kotton et Aïn-Hammam, Aïn-Marchou	414	468
Oued-Endja	Oueds Safsaf et Azerora, Aïn-Michen, Oued-el-Melah, Oued-Redjas	469	472
Bassin de l'Oued-Kebir			
Oued-Hammam		473	474
Bassin de la Seybouse			
Oued-Kerma, Oued-Zenati, La Seybouse, Oued-Hammam-Berda, Oued-el-Maiz, Oued-Zimba, Oued-Boussorah, Oueds Roidjel et Rihan, Aïn-sultan, Oued-Melah		475	489
Bassin du Lac-Oubeïra			
Oued-Dentrehana, Oued-bou-Merchen		490	491
Bassin de la Medjerda			
Oued-Zergua, Oued-Djedra (Oued-Allah)		492	494

		Nos des entreprises d'irrigation de	à
Bassin de la Medjerda (Suite)			
Oued-Mellegue	Oued-Ras-Zehar, Oued-Meskiana, Oued-Sedjera, Oued-Chabro, Aïn-Tenoukla, Aïn-Bled et Source du Génie, Oued-R'Fana, Aïn-Kissa, Aïn-Chabro, Oued-bou-Akous, Oued-Horrihir	495	508
Bassin du Zahrez-Rharbi			
Aïn-Zenina, Aïn-Cheref, Oued-Ouerou, Aïn-Smila, Aïn-Maâbet, Oued-Melah		509	514
Bassin du Chott-el-Hodna			
Oued-bou-Saâda, Oued-Chaïr		515	516
Oued-Ksob	Aïn-Tomela et Ras-el-Oued, Oued-Biettat, Oued-R'dir, Oued M'Saïd, Oued-Ancedjid, Oued-Ksob	517	524
Oued-Barika	Sources de Ras-el-Aïoun, Sources de N'Gaous, et de Bou-Megueur, Source de Sefiane	525	527
Oued-Bitam	Oued-Berrèche	528	»
Bassin de la Sebkah-el-Hamiet			
Aïn-Azel, Aïn-bou-Mastor, Aïoun-Djemana		529	»
Bassin du Chott-el-Beïda			
Aïn-Messaoud, Aïn-bou-Dieff et Aïn-Merdeff, Aïn-Taoualet, Aïn-Zeraïa et Aïn-Toutef		530	532

		Nos des entreprises d'irrigation de	à
Bassin du Chott-Timsil			
Oued-Batna.....	Sources Aïn-Drinn, et Boubenana, Canal de ceinture, Sources du Caïd, Canal des Fontaines et Canal du Thalweg, à Batna, Oued-Batna	533	535
Chott-Gadaïne...	Sources d'El-Madher, Oued-Ketami, Source de Seriana, Aïn-Sultan	536	539
Bassin de la Guerah-el-Tharf			
Oued - bou - el - Freiss	Oued-Touchent, Oued-bou-el-Freiss, Oued-Mellah, Oued-Guelleb.....	540	544
Oued-Tagharist, Aïoun-Menchar, Aïn-el-Ksar, Aïoun-el-Berda-Aïn-Daoud, Sources des Figuiers, Aïoun-Tamaïount		545	551
Oueds Fringal et Bou-R'Gal, Oued-Menzel, Oued-Hammam ...		552	557
Oued-Marir, Oued-Djenzi, Aïn-Beïda		558	560
Bassin du Chott-Melrir			
Oued-Djedi.....	Oued-Djedi, Oued-Tadmit, Aïn-Ahmera, Aïn el-Ibel, Aïn-Zaccar, Aïn-Moudjebara, Oued-Messad	561	567
Oued-Biskra..... (Oued-el-Kantara)	Oued-Ksour Aïn-Foullès, Oued-el-Kantara, Aïn-Guermout et Ras-el-Mâ,..... ..	568	573
Oued-el-Arab....	Source du Chélia, Aïoun-Tamagra, Oued-Mellagou.....	574	576

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'EAU
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
	Bassin de la Tafna						
1	Irrigants de Sebdou	Irrigations réglementées le 20 août 1889	O.-Bredir. (O.-Sebdou).	»	»	»	Bassin de captage
2	Syndicat de Ras-Mouilah	Autorisé le 6 janv. 1891	O.-Mouilah. (La Tafna).	»	»	21	Barrage de dérivation en maçonnerie
3	Ferme Souin	Arrêté de concession du 2 octob. 1881	O.-Ouerdefou. (O.-Mouilah).	»	»	60	Id.
4	Smala de Chaba	»	Id.	»	»	150	Id.
5	Roca d'Huiteza	Arrêté de concession du 2 octob. 1898	La Tafna.	»	»	26,8	Id.
6	Syndicat des Beni-Smiel	Autorisé le 17 mai 1893	Aïn-Isser et Aïn-Sultan. (O.-Isser, La Tafna).	»	»	88	Bassin de captage
							A reporter

LGUEUR les ciaux rin- ɔaux et con- ires	SUPERFICIE IRRIGA- BLE	SUPERFICIE réellement IRRIGUÉE	NATURE des CULTURES	COMMUNES et DÉPARTE- MENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
lom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
2,0	65	65	Vergers, jardins	Sebdou (mixte) Oran	»	4,07	265	
0,0	105	105	Jardins, vergers, vignes	Marnia Oran	»	17,30	1.816,70	Subvention annuelle de 2.000 francs
3,0	150	150	Jardins, vergers, pâturages	Id.	»	»	»	
2,0	250	250	Id.	Id.	»	»	»	
2,0	»	»	»	Id.	27	»	»	Irrigations non encore commencées
8,2	533,25	533,25	Jardins, vignes, céréales	Aïn-Fezza et Lamoricière Oran	»	de 5,6 à 6,9	3.480	
		1.103,25						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN TITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'EAU
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	

Report....

Bassin de la Tafna (Suite)

7	Syndicat de Lamoricière	Autorisé le 12 févr. 1872	O.-Isser. (La Tafna).	200	90	160	Barrage de dérivation
8	Domaine des Abdellys	Etreprise non réglementée	Aïn-Hammam et Aïn-Baria. (O.-Isser).	80	»	80	Vannes simples
9	Syndicat de Pont-de-l'Isser	Autorisé le 15 mai 1871	O.-Isser. (La Tafna).	180	»	69	Barrage de dérivation
10	Domaine d'El-Fahoul	Entreprise non réglementée	Id.	66	»	66	Id.
11	Irrigants de Terni	Irrigations réglementées par arrêtés des 11 sept. 1889 et 28 juin 1893	Aïn-el-Oua et Aïn-M'ramet. (O.-Saf-Saf, O.-Isser).	4	»	4	Bassin de captage, barrage de dérivation
12	Syndicat de Tlemcen	Réglementé par les arrêtés des 8 déc. 1862, 7 mars 1865 et 29 janv. 1867	O.-Saf-Saf et 129 sources. (O.-Isser).	»	»	288	divers
13	Syndicat de Safsaf, Négrier et Ouzidan	Réglementé par arrêté du 31 mai 1871	O.-Saf-Saf. (O.-Isser).	»	»	131,5	Barrage de dérivation

A reporter

UEUR es aux in- aux t on- res	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et départements sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'Etat	DÉPENSE annuelle à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE annuelle à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
om.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		1.103,25						
34,0	1.833	1.833	Jardins, vignes, céréales	Lamoricière Oran	»	1,54	3.160,40	La somme de 3.160 fr. 40 comprend les taxes perçues sur la rivière
4,0	800	400	Luzernières, vignes, jardins, céréales	Pont de l'Isser Oran	»	»	»	
8,4	257	127	Orangeries, olivettes, jardins	Id.	»	18	3.219	
3,0	200	120	Id.	Id.	»	»	»	
4,0	20	20	Luzernières, céréales, jardins	Sebdou (mixte) Oran	»	»	»	
3,5	2.102.50	2.102,50	Jardins, céréales, divers	Tlemcen Oran	»	7,14	15.007,20	En dehors des usagers le syndicat perçoit une sommes de 1.705 fr. 35 sur les usines établies sur les canaux d'irrigation
0,0	900	450	Luzernières, vignes, céréales, orangeries, vergers	Hennaya Oran	»	5	4.500	
		6.155,75						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'EAU
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report....
	Bassin de la Tafna (Suite)						
14	Syndicat de Bréa et Aïn-el-Houtz	Autorisé le 28 févr. 1871	O.-Saf-Saf et diverses sources. (O.-Isser).	»	»	121	Barrage de dérivation
15	Syndicat d'Hennaya	Autorisé le 23 juin 1887	O.-Saf-Saf. (O.-Isser).	»	»	80	Barrage en maçonnerie
16	Id.	Autorisé le 11 sept. 1885	Sources (O.-Saf-Saf).	»	»	32	Canaux et vannes simples
17	Irrigants de la basse Sikak	Irrigations non réglementées	O.-Saf-Saf et Sikak. (O.-Isser).	»	»	65	Barrage de dérivation et barrages volants en terre et fascines
18	Ferme Teisserenc	Arrêté de concession du 14 février 1898	O.-Isser. (La Tafna).	»	»	12	Prise directe à la rivière au moyen d'une galerie et d'une noria
							A report

EUR s ux n ux on- res	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et départements sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE annuelle à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE annuelle à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
	10	11	12	13	14	15	16	17
m.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		6.155,75						
7,0	947	700	Luzernières, vignes, céréales, orangeries, vergers	Tlemcen Oran	»	5 85	4.100	
3,6	672	300	Id.	Hennaya Oran	»	16,33	4.900	
3,0	245	150	Id.	Id.	»	17,33	2.600	
0,0	245	245	Id.	Tlemcen, Hennaya et Remchi (mixte) Oran	»	»	»	
»	60	60	Vergers, luzernières	Remchi (mixte) Oran	12	»	»	
		7.610,75						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'EAU
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report....
	Bassin du Rio-Salado						
19	Syndicat des eaux d'Arlal	Autorisé le 22 août 1891	O.-Arbal. (Le Rio Salado).	15	»	15	Barrage de dérivation
20	Irrigants d'Aïn-Temouchent	Irrigations gérées par les Ponts et Chaussées	O.-Senam et Temouchent. (Le Rio-Salado).	19	»	19	Barrage de dérivation
	Bassins côtiers						
21	Irrigants d'Oran	Irrigations gérées par les Ponts et Chaussées	Sources Razelaïn et du Ravin-Blanc. (La Mer).	9 7	9 4,5	9 7	Vannes dérivation
22	Syndicat de l'Oued-Magoun	Autorisé le 3 avril 1879	O.-Magoun. (La Mer).	4	»	4	Barrage réservoi
23	Irrigants de Saint-Leu	Irrigations réglementées par le Maire	Sources. (La Mer).	3	»	3	Bassins réservoir
							A reporter

RUEUR es aux in- aux t on- res	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et départements sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
m.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		7.610,75						
2,7	14,27	13	Jardins	Temouchent (mixte) Oran	»	56,50	656,50	
4,8	27,41	22,75	Jardins, céréales, orangers	Aïn-Temouchent Oran	»	61,30	1.493,91	
3,4	19,12	19,12	Jardins	Oran	»	131	2.602,44	
,3	4,48	4,48			»	136,13	610,50	
3,3	245	4	Id.	Arzew Oran	»	81	19.844,60	
9,4	19,70	19,70	Id.	St Leu Oran	»	»	»	
		7.693,80						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'EAU
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report....
			Bassin du Grand Lac				
24	Irrigants des Ouled-Ali	Groupe de 4 propriétaires	O.-el-Hadid, O.-Tlélat. (Le Grand-Lac).	»	1	1	Dérivation
25	Id.	Groupe de 8 propriétaires	Aïn-Youssef. (O.-Tlélat).	0,3	0,3	0,3	Id.
26	Id.	Un seul propriétaire	Aïn-Mocha et Aïn-Miloud. (O.-Tlélat).	»	1	1	Id.
27	Id.	Trois propriétaires	Aïn-Gamassi. (O.-Tlélat).	1,30	1	1,30	Id.
28	Irrigants des Lauriers-Roses	Irrigations gérées par les Ponts et Chaussées	O.-Tlélat et Sources des Lauriers-Roses (Le Grand-Lac)	1	»	1	Vannes
29	Irrigants de St-Lucien	Id.	O.-Tlélat. (Le Grand-Lac).	4	»	4	Barrage de dérivation
							A reporter

LONGUEUR des canaux principaux et secondaires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des CULTURES	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
Kom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		7.693,80						
1,2	2	2	Jardins, vergers	O.-Imbert Oran	»	»	»	
2,8	2,40	2,40	Id.	Id.	»	»	»	
»	1	1	Id.	Id.	»	»	»	
»	2,25	2,25	Id.	Id.	»	»	»	
3,2	3,51	2,20	Id.	Id.	»	103	326.60	
3,3	15,29	15,29	Jardins	St-Lucien Oran	»	103	2.429	
		7.718,94						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'EAU
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report....
	Bassin du Grand Lac (Suite)						
30	Irrigants de Ste-Barbe-du-Tlélat	Irrigations gérées par les Ponts et Chaussées	O.-Tlélat. (Le Grand-Lac).	14	»	14	Barrage réservoir du Tlélat
31	Irrigants de Temsalmet	Id.	O.-Temsalmet. (Le Grand-Lac).	3	»	3	Id.
32	Syndicat de Misserghin	Autorisé le 16 mai 1884	O.-Misserghin. (Le Grand-Lac).	302	»	302	Dérivations
	Bassin de la Macta						
33	Syndicat R. D. de Chanzy	Autorisé le 18 déc. 1861	Aïn-Skouna. (O.-Mekerra, O.-el-Meltoah, Oued-Sig, La-Macta),	26	20	26	Bassin de captage
34	Syndicat R. G. de Chànzy	Id.	Aïn-Mekareg. (O.-Mekerra).	22	17	22	Vanne à dérivation
35	Irrigants de Tabia	Irrigations gérées par les Ponts et Chaussées	O.-Mekerra. (La-Macta)	25	14	20	Barrage maçonné
							A reporter.

LGUEUR les aux rin- paux et con- aires	SUPERFICIE IRRIGABLE	SUPERFICIE réellement IRRIGUÉE	NATURE des CULTURES	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
lom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		7.718,94						
3,5	16,92	16,92	Jardins	Tlélat Oran	»	112	3.489,68	
1,3	8,76	8,76	Céréales, jardins, orangers	Misserghin Oran	»	12	105	
5,9	78,19	78,19	Céréales, jardins, orangers	Misserghin Oran	»	50	3.872,67	
5,3	46,14	46,14	Jardins, vignes, céréales	Chanzy Oran	»	4,9	3.121,40	
5,0	200	200	Id.	Id.	»	50		
3,8	27,14	19,14	Jardins	Mekerra (mixte) Oran	»	6,5	1.293	
		8.688,09						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'EAU
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report....
		Bassin de la Macta (Suite)					
36	Syndicat de Bou-Kanefis	Autorisé le 3 mars 1863	O.-Mekerra. (La Macta).	28	21	25	Barrage maçonné
37	Irrigants de Tassin	Irrigations gérées par les Ponts et Chaussées	Aïn-Tellout. (O.-Krenek, O.-Tissaf, O.-Mekerra).	10	10	10	Conduite en fonte
38	Syndicat de Parmentier	Autorisé le 7 févr. 1884	Aïn-el-Hadjar. (O.-Anefress, O.-Krenek, O.-Tissaf, O.-Mekerra).	22	22	22	Drains en pierres sèches
39	Syndicat de Bel-Abbès — Zone de Palissy	Autorisé le 1er avril 1861	O.-Mekerra. (La Macta).	60	60	54	Barrage maçonné
40	Syndicat de Bel-Abbès — Zone de de Sidi-Lhassen	Id.	Id.	39	30	33,5	Id.
41	Syndicat de Bel-Abbès — Zone de Bel-Abbès R. D.	Id.	Id	100	70	84	Id.
	R. G.	Id.	Id.	65	48	53	Id.
42	Syndicat de Bel-Abbès — Zone de Muley Abd-el-Kader et Rocher	Id.	Id.	22	9	15	Id.
							A reporter.

ngueur des naux rin- paux et con- aires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et départements sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE annuelle à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE annuelle à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
ilom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		8.088,09						
4,9	225,50	127,75	Jardins, vignes	Boukanefis Oran	»	9	4.838	
8,0	76,36	76,36	Id.	Tassin Oran	»	15,70	1.200	
2,5	10,78	10,78	Jardins, vignes	Mekerra (mixte) Oran	»	61,86	666,15	
9,5	1.094,80	1.094,80	Id.	Palissy Oran	»	3	3.037,45	
12,0	670,24	670,24	Id.	Sidi-Lhassen Oran	»	5	3.318,25	
34,0	1.690,80	1.690,80	Id.	Bel-Abbès Oran	»	3 80	7.300,20	
12,0	814,40	814,40	Id.		»	3,80	5.276,10	
7,0	225,54	225,54	Id.	Bel-Abbès	»	3	699,45	
		12.798,76						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'EAU
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report....
			Bassin de la Macta (Suite)				
43	Syndicat de Bel-Abbès — Zone de Prudon	Autorisé le 1er avril 1861	O.-Mekerra. (La Macta).	33	17	24	Barrage maçonné
44	Syndicat de Bel-Abbès — Zone des Trembles	Id.	Id.	26	14	19	Id.
45	Syndicat de Bel-Abbès — Zone de Zelifa	Id.	Id.	48	33	40	Id.
46	Irrigants d'Aïn-Beïda	Réglementé le 15 novem. 1897	Aïn-Beïda. (Aïed-Sarno, O.-Mekerra).	10	10	10	Ecoulement naturel
47	Irrigants d'Oued-Imbert	Non réglementés	O.-Imbert. (O.-Mekerra).	6	4	6	Barrage réservoir
48	Syndicat du Sig	Autorisé le 22 mai 1869	O.-Sig. (La Macta).	700	»	700	Barrage réservoir des Cheurfas
49	Irrigants des Ouklas	Prise d'eau autorisée le 6 nov. 1893	Id.	»	»	»	Barrage dérivation
50	Zoua	Prise d'eau autorisée le 12 mai 1868	O.-Houenet. (O.-el-Hammam, L'Habra, La Macta).	90	90	0,80	Barrage rustique
							A reporter.

LIGUEUR des canaux principaux et secondaires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et départements sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE annuelle à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE annuelle à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
ilom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		12.798,76						
7,5	512,80	512,80	Jardins, vignes	Prudon Oran	»	5,80	3.084,24	
9,5	376,00	376	Id.	Les Trembles Oran	»	3,85	1.661,40	
16	431	431	Id.	Id.	»	7	4.200,75	
0,8	44,52	44,52	Jardins, céréales	Tessalah Oran	»	»	»	
1,4	3,46	1	Jardins	O.-Imbert Oran	»	»	»	
120,0	7.520	6.931	Jardins, céréales	Sig et St-Lucien (mixte) Oran	»	9	81.523	
7,9	200	»	Céréales	Id.	10	»	»	
0,1	1,60	1,60	Id.	Saïda (mixte) Oran	»	»	»	
		21.096,68						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'EAU
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report....
	Bassin de la Macta (Suite)						
51	Ben-Ali	Prise d'eau autorisée le 12 mai 1868	O.-Houennet, Le Chéliff. (O.-el-Hammam, l'Habra, La Macta).	90	60	1,50	Barrage rustique
52	Irrigants des Cascades	Id.	Id.	90	60	3,17	Id.
53	Ben-Kaddour-Ben-Ali	Id.	Id.	80	50	1	Id.
54	Taïeb-ben-Mimoun	Id.	Id.	80	50	0,25	Id.
55	Groupe d'Aïn-el-Hadjar	Id.	O.-Saïda et ses affluents (O.-Ouizert, O.-el-Hammam)	156,33	146,33	134,33	Barrages vannes
56	Syndicat de Saïda	Autorisé le 25 janv. 1886	Id.	72,10	72,10	72,10	Barrage
57	Syndicat des eaux de Nazereg	Autorisé le 31 avril 1881 et 23 mars 1884	Id.	215	215	215	Barrge vanne
							A reporter.

GUEUR les naux rin- paux et con- uires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
lom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		21.096,68						
0.5	3	3	Céréales	Saïda (mixte)	»	»	»	
0,7	6,34	6,34	Id.	Id.	»	»	»	
0,5	2	2	Id.	Id.	»	»	»	
0,3	0,50	0,50	Id.	Id.	»	»	»	
12,0	600	600	Vignes, prairies, céréales	Aïn-el-Hadjar Oran	»	»	»	
15,0	780,72	780,72	Jardins, vignes	Saïda et Saïda (mixte) Oran	»	»	»	
12,0	1.522	1 522	Id.	Id.	»	2,34	3.556	
		24.011,24						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN TITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'EAU
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report...
	Bassin de la Macta (Suite)						
58	Domaine d'Aïn-Nazereg	Autorisé le 24 août 1878, 31 août 1881, 23 mars 1884, 16 déc. 1887	Aïn-Nazereg, Aïn-Habred, Aïn-Kerma, Aïn-Kerbouda. (O.-Saïda).	175	145	145	Barrage vanne
59	Groupe	Autorisé le 12 mai 1868	Sources Chaudes. (O.-Saïda).	5	5	5	Vanne
60	Groupe d'Aïn-Amanet	Id.	Source (O. Saïda).	25	25	25	Id.
61	Bou-Abahoucha	Id.	O -Saïda. (O.-Ouizert)	250	200	9	Barrage arabe
62	Ouled-Sidi-Amar	Id.	Id.	250	200	5	Id.
63	Dra-el-Ramel	Id.	Id.	250	200	4	Barrage e maçonne rie
64	Syndicat d'Aïssa, Mans et Franchetti	Autorisé le 7 mai 1883	Id.	250	200	150	Id.
65	Irrigants de Charrier	Autorisé le 29 juin 1883	Id.	250	200	9	Barrage e terre
							A reporter

UEUR es aux in- aux t on- ires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des CULTURES	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
om.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		24.011,24						
,0	360	360	Vignes, céréales	Saïda (mixte) Oran	»	»	»	
2	10	10	Id.	Id.	»	»	»	
5	50	50	Céréales	Id.	»	»	»	
,0	80	50	Id.	Id.	»	»	»	
2	20	10	Id.	Id.	»	»	»	
	8	8	Vignes, céréales, jardins	Id.	»	»	»	
0	1.000	737,03	Id.	Id.	»	»	»	
»	100	18	Id.	Id.	»	6,09	4.491	
		25.254,27						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'EAU
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report...
	Bassin de la Macta (Suite)						
66	Moudj-Mba	Irrigation non réglementée	O.--Taria. (O.-Ouizert).	5	5	2,09	Barrage en terre
67	Zoubia	Id.	Id.	5	5	0,73	Id.
68	Groupe d'Aïn-Ourtilène	Id.	Id.	10	10	0,34	Id.
69	Id.	Id.	Id.	15	15	0,33	Id.
70	Id.	Id.	Id.	15	15	0,20	Id.
71	Id.	Id.	Id.	30	30	0,52	Id.
72	Id.	Id.	Id.	50	50	2	Id.
							A reporter

LOUEUR des eaux jaillissantes et sondées	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des CULTURES	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
Kom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		25.254,27						
»	10,45	10,45	Céréales	Commune indigène de la Yacoubia Oran	»	»	»	
»	3,67	3,67	Id.	Id.	»	»	»	
»	2,71	2,71	Id.	Id.	»	»	»	
»	1,64	1,64	Id.	Id.	»	»	»	
»	0,98	0,98	Id.	Id.	»	»	»	
»	2,60	2,60	Id.	Id.	»	»	»	
»	10,02	10,02	Id.	Id.	»	»	»	
		25.286,34						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN TITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'EAU
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	

Report..

Bassin de la Macta (Suite)

73	Usagers du barrage de Tifrit	Autorisé le 12 mai 1868	O.-Taria. (O.-Ouizert).	400	300	0,63	Barrage e maçonne rie
74	Id.	Id.	Id.	400	300	17,54	Id.
75	Arfa	Id.	Id.	400	300	2,87	Barrage e terre
76	Fezza	Non réglementée	Id.	400	300	0,23	Id.
77	Boukefalla	Id.	Id.	400	300	2,85	Id.
78	Boutekri	Id.	Id.	400	300	0,12	Id.
79	Groupe	Id.	O.-Sefa. (O.-Taria).	79	79	0,12	Id.

A reporter.

UEUR es aux in- aux t on- res	SUPERFICIE IRRIGABLE	SUPERFICIE réellement IRRIGUÉE	NATURE des CULTURES	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
	10	11	12	13	14	15	16	17
m.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		25.286,34						
»	3,18	3,18	Céréales	Saïda (mixte) Oran	»	»	»	
»	87,69	87,69	Id.	Id.	»	»	»	
»	14,37	14,37	Id.	Id.	»	»	»	
»	1,13	1,13	Id.	Id.	»	»	»	
»	14,26	14,26	Id.	Id.	»	»	»	
»	0,61	0,61	Id.	Id.	»	»	»	
»	0,61	0,61	Jardins	Id.	»	»	»	
		25.408,19						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'EAU
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report....
	Bassin de la Macta (Suite)						
80	Groupe	Non réglementé	O.-Sidi-Yahia. (O -Sefa).	79	79	1,38	»
81	Siour	Id.	O.-Sefa. (O.-Taria).	79	79	0,47	Barrage en terre
82	Groupe R. G.	Réglementé le 12 mai 1868	Id.	79	79	1,03	Id.
83	Groupe R. D.	Id.	Id.	79	79	3,75	Id.
84	Karahna	Non réglementé	Id.	79	79	1,38	Id.
85	Sbasepe	Id.	Id.	79	79	0,10	Id.
86	Groupe d'Aïn-Guehnègue	Id.	Id.	79	79	1,54	»
							A reporter.

EUR s aux n aux t on- res	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et départements sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
	10	11	12	13	14	15	16	17
om.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		25.418,19						
»	5,21	5,21	Jardins, céréales	Saïda (mixte) Oran	»	»	»	
»	2,14	2,14	Id.	Id.	»	»	»	
»	3,99	3,99	Id.	Id.	»	»	»	
»	18,37	18,37	Id.	Id.	»	»	»	
»	4,95	4,95	Id.	Id.	»	»	»	
»	0,10	0,10	Jardins	Id.	»	»	»	
»	6,84	6,84	Jardins, céréales	Id.	»	»	»	
		25.449,79						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'EAU
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report...
	Bassin de la Macta (Suite)						
87	Ben-Aïla R. G.	Non réglementé	O.-Sefa. (O.-Taria)	79	79	0,59	Barrage e terre
88	Id. R. D.	I .	Id.	79	79	0,13	Id.
89	Saf-Saf	Autorisé le 12 mai 1868	O -Taria. (O -Ouizert).	400	300	1,87	Id.
90	Dkali	Non réglementé	Id.	400	300	0,33	Id.
91	Saf-Saf	Id.	Id.	400	300	0,20	Id.
92	Jaïfob	Id.	Id.	400	300	0,32	Id.
93	Id.	Id.	Id.	400	300	1,58	Id.
							A reporte

LONGUEUR des canaux principaux et secondaires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
Kilom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		25.449,79						
»	2,96	2,96	Jardins, céréales	Saïda (mixte) Oran	»	»	»	
»	0,67	0,67	Id.	Id.	»	»	»	
»	9,32	9,32	Id.	Id.	»	»	»	
»	1,65	1,65	Id.	Id.	»	»	»	
»	0,98	0,98	Id.	Id.	»	»	»	
»	1,63	1,63	Id.	Id.	»	»	»	
»	7,73	7,73	Id.	Id.	»	»	»	
		25.474,74						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'EAU
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	

Report...

Bassin de la Macta (Suite)

94	Groupe R. D.	Non réglementé	O.-Kerma. (O.-Taria).	38	38	4,10	Barrage e terre
95	Groupe R. G.	Id.	Id.	38	38	0,25	Id.
96	Groupe R. D.	Id.	Id.	38	38	1,16	Id.
97	Id.	Id.	Id.	38	38	0,35	Id.
98	Id.	Id.	Id.	38	38	0,12	Id.
99	Id.	Id.	Id.	38	38	0,35	Id.
100	Usagers de la Cascade	Id.	Id.	38	38	0,40	Id.

A report.

LONGUEUR des canaux principaux et secondaires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	[NATURE] des cultures	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
Kilom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		25.474,74						
»	20,4	20,24	Jardins, céréales	Saïda (mixte) Oran	»	»	»	
»	1,23	1,23	Id.	Id.	»	»	»	
»	5,80	5,80	Id.	Id.	»	»	»	
»	1,73	1,73	Id.	Id.	»	»	»	
»	0,58	0,58	Id.	Id.	»	»	»	
»	1,76	1,76	Id.	Id.	»	»	»	
»	2,02	2,02	Id	Id.	»	»	»	
		25.508,10						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE			MODE de PRISE D'EAU
				moyen	à l'étiage	utilisé	
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report..
	Bassin de la Macta (Suite)						
101	Groupe R. D.	Non réglementé	Aïn-Fertasse. (O.-R'dira, O.-Kerma).	6	6	0,41	»
102	Groupe R. G.	Id.	Id.	6	6	0,41	»
103	Groupe	Id.	O.-R'dira. (O.-Kerma).	6	6	0,06	Barrage terre
104	Yonde R. G.	Id.	O.-Kerma. (O.-Taria).	38	38	1,37	Id.
105	Frit	Id.	O.-Taria. (O.-Ouizert).	400	300	4,46	Id
106	Hamera	Id.	Id.	400	300	7,59	Id.
107	Mirettès	Id.	Id	400	300	0,48	Id.
							A report.

ONGUEUR des canaux principaux et secondaires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des CULTURES	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'Etat	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
Kilom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		25.508,10						
»	2,35	2,35	Jardins, céréales	Saïda (mixte) Oran	»	»	»	
»	1,83	1,83	Id.	Id.	»	»	»	
»	0,28	0,28	Id.	Id.	»	»	»	
»	6,50	6,50	Id.	Id.	»	»	»	
»	22,30	22,30	Id.	Id.	»	»	»	
»	34,80	34,80	Id.	Id.	»	»	»	
»	2,43	2,43	Id.	Id.	»	»	»	
		25.578,59						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'EAU
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report...
	Bassin de la Macta (Suite)						
108	Mirettès	Non réglementé	O-Taria. (O.-Ouizert).	400	300	2,05	Barrage terre
109	Groupe	Id.	O.-Rhirhen. (Oued-Taria).	3,50	3,50	1,13	Id.
110	Id.	Id.	O.-Medaoud. (Oued-Taria).	29	29	1,08	Id.
111	Lonjonèje	Id.	O.-Chabah. (Oued-Taria).	23	23	0,08	Id.
112	Ouled-Bacta R. G.	Id.	Id.	23	23	0,17	Id.
113	Id. R. D.	Id.	Id.	23	23	0,19	Id.
114	Saf-Saf R. D.	Id.	Id.	23	23	0,18	Id.
							A reporter.

ONGUEUR des anaux principaux et secondaires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
Kilom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		25.578,59						
»	9,65	9,65	Céréales	Saïda (mixte) Oran	»	»	»	
»	5,01	5,01	Jardins, céréales	Id.	»	»	»	
»	5,16	5,16	Id.	Id.	»	»	»	
»	0,18	0,18	Id.	Mascara (mixte) Oran	»	»	»	
»	0,31	0,31	Id.	Id.	»	»	»	
»	0,94	0,94	Id.	Id.	»	»	»	
»	0,60	0,60	Id.	Id.	»	»	»	
		25.600,44						

NUMEROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'EAU
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report...
	Bassin de la Macta (Suite)						
115	Saf Saf R. D.	Non réglementé	O.-Chabah. (Oued-Taria).	23	23	1,04	Barrage en terre
116	Derkhira	Id.	Id.	23	23	0,25	Id.
117	Belaouela	Id.	Id.	23	23	0,02	Id.
118	Ben-Abète	Id.	Id.	23	23	0,19	Id.
119	Njaref	Id.	Id.	23	23	0,29	Id.
120	Mimoun	Autorisé le 12 mai 1868	Id.	400	300	5,77	Id.
121	Sidi-Mimoun	Non réglementé	O.-Taria. (O.-Ouizert).	400	300	2,77	Id.
							A reporter.

LONGUEUR des canaux principaux et secondaires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
Kilom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		25.600,44						
»	3,29	3,29	Jardins, céréales	Mascara (mixte) Oran	»	»	»	
»	0,77	0,77	Id.	Id.	»	»	»	
»	0,05	0,05	Id.	Id.	»	»	»	
»	0,95	0,95	Id.	Id.	»	»	»	
»	1,44	1,44	Id.	Id.	»	»	»	
»	27,60	27,60	Céréales	Saïda (mixte) Oran	»	»	»	
»	12,31	12,31	Id.	Id.	»	»	»	
		25.646,85						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'EAU
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report...
	Bassin de la Macta (Suite)						
122	Moudjeref	Non réglementé	Oued-Taria. (Oued-Ouizert).	400	300	0,14	Barrag en terr
123	Id.	Id.	Id.	400	300	1,14	Id.
124	Groupe R. G.	Autorisé le 12 mai 1868	Oued-Fourah. (Oued-Taria).	24,30	24,30	1,60	Id
125	Groupe R. D.	Id.	Id.	24,30	24,30	0,43	Id
126	Chouala	Non réglementé	Id.	24,30	24,30	1,09	Id
127	Mahlelia	Id.	Id.	24,30	24,30	2,05	Id
128	Lehouijète	Id.	Id.	24,30	24,30	1,28	Id
							A reporter

ONGUEUR des anaux principaux et secondaires	SUPERFICIE IRRIGABLE	SUPERFICIE réellement IRRIGUÉE	NATURE des CULTURES	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
Kilom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		25.646,25						
»	0,73	0,73	Céréales	Cacherou (mixte) Oran	»	»	»	
»	1,14	1,14	Id.	Id.	»	»	»	
»	4,28	4,28	Jardins, céréales	Mascara (mixte) Oran	»	»	»	
»	0,70	0,70	Id.	Id.	»	»	»	
»	2,64	2,64	Id.	Id.	»	»	»	
»	7,55	7,55	Id.	Id.	»	»	»	
»	3,40	3,40	Id.	Id.	»	»	»	
		25.667,29						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN TITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'EAU
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report...
	Bassin de la Macta (Suite)						
129	Bessan	Autorisé le 12 mai 1868	O.-Taria. (O.-Ouizert).	400	300	8,61	Barrag en terr
130	Atmenia	Non réglementé	Id.	400	300	0,44	Id
131	Lorherba	Id.	Id.	400	300	0,12	Id
132	Tikembine	Id.	Id.	400	300	0,03	Id
133	Boutouïla	Autorisé le 12 mai 1868	Id.	400	300	1,13	Id
134	Sidi-Mimoun	Non réglementé	Aïn-Sidi-Mimoun. (O.-Ouzallel, O.-Taria).	0,30	0,30	0,30	Id
135	Benahouane	Autorisé le 12 mai 1868	O.-Taria. (O.-Ouizert).	400	300	1,22	Id
							A rep te

...NGUEUR des ...naux ...prin- ...ipaux et ...econ- ...aires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
...lom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		25.667,29						
»	43,04	43,04	Céréales	Cacherou (mixte) Oran	»	»	»	
»	2,21	2,21	Id.	Id.	»	»	»	
»	0,61	0,61	Id.	Id.	»	»	»	
»	0,15	0,15	Jardins	Id.	»	»		
»	5,67	5,67	Céréales	Id.	»	»	»	
»	0,30	0,30	Jardins, céréales	Id.	»	»	»	
»	1,22	1,22	Vergers	Mascara (mixte) Oran	»	»	»	
		25.720,49						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'E
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report...
	Bassin de la Macta (Suite)						
136	Groupe	Irrigations gérées par les Ponts et Chaussées	O.-Taria. (O.-Ouizert).	400	300	30	Barrag en terr
137	Id.	Id.	O.-Ouizert. (O.-el-Hammam).	250	200	85,50	Barrag en maçon e-rie
138	Mech-Mecha	Autorisé le 12 mai 1868	Id.	250	200	8,40	Barra e rustic e
139	Sonis	Irrigations gérées par les Ponts et Chaussées	O.-Kellouf et Maoussa. (O.-Fekan, O.-Ouizert).	20	15	15	Deux ar-rages n maçon e-ri
140	Syndicat de Palikao	Autorisé le 23 févr. 1876	Lacs de Palikao. (O.-Maoussa, O.-Fekan, O.-Ouizert).	30	30	30	Reter es maç-né
141	Irrigants de Palikao	Réglementé le 30 mars 1393	O.-Sounag. (O.-Maoussa).	6	4	4	»
142	Maoussa	Non réglementé	O.-Houia. (O.-Maoussa).	7	6	1	Barra e ter
							A rep ter

NGUEUR des maux prin- ipaux et econ- aires	SUPERFICIE IRRIGA- BLE	SUPERFICIE réellement IRRIGUÉE	NATURE des CULTURES	COMMUNES et DÉPARTE- MENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
ilom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		25.720,49						
12,0	113,07	113,07	Jardins, céréales	Mascara (Mixte) Oran	»	22,80	2.575,52	
24,0	500	281	Vignes, céréales jardins	Saïda (mixte) Oran	»	12,41	3.488,25	
»	22	22	Céréales, jardins	Id.	»	»	»	
5	15	11,36	Jardins	Cacherou (mixte) Oran	»	49,89	566,67	
60	326,54	326,54	Jardins, céréales	Palikao Oran	»	6,11	1.995,84	
3,0	50	50	Id.	Cacherou (mixte) Oran	»	»	»	
0,4	0,90	0,90	Jardins	Mascara (mixte) Oran	»	»	»	
		26.525,06						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'EA
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report..
	Bassin de la Macta (Suite)						
143	Maoussa	Non réglementé	O.-Houaï. (O.-Maoussa).	7	6	1	Conduit fonte
144	Habitants de Cacherou	Réglementé le 20 juin 1893	Sources. (O.-Maoussa).	5	4	4	Captage canal à suite
145	Id.	Non réglementé	Aïn-Beïda. (O.-Maoussa).	2	2	2	Canal dérivati
146	Id.	Id.	O.-Marouf. (O.-Maoussa).	5	5	5	»
147	Groupe de Matemore	Id.	O.-Kebira. (O.-Maoussa).	2	2	2	»
148	Syndicat de Matemore	Autorisé le 11 févr. 1897	Aïn Louzet. (O.-Maoussa).	13,50	8,50	8,50	Barrage pierre
149	Irrigants en amont de B. Yaklef	Non réglementé	Sources. (O.-Maoussa).	4	3	3	Canaux terre
							A repor

ONGUEUR des canaux principaux et secondaires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des CULTURES	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
Kilom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		26.525,06						
2,0	10,20	10,20	Jardins	Mascara (mixte) Oran	»	»	»	
7	357,32	357,32	Céréales, jardins	Cacherou (mixte) Oran	»	»	»	
0,4	4	4	Id.	Id.	»	»	»	
1,2	5	5	Id.	Id.	»	»	»	
1,0	5	5	Id.	Mascara (mixte) Oran	»	»	»	
12.0	8,50	8,50	Jardins	Cacherou (mixte) Oran	»	»	»	
»	8	8	Jardins, vergers	Mascara (mixte) Oran	»	»	»	
		26.923,08						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'EAU
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	

Report...

Bassin de la Macta (Suite)

150	Groupe de St-Hyppolite	Autorisé le 29 octo. 1862	Aïn-Toudmann. (O.-Maoussa).	5	2	1,26	Barrage e terre
151	Syndicat de Mascara	Syndicat libre	O.-Toudmann et Ravin-Akla. (O.-Maoussa).	38	38	38	Barrage e maçonne rie
152	Syndicat de St-André	Autorisé le 21 avr. 1869	Trop plein des eaux d'alimentation (O.-Maoussa).	»	»	2,83	Bassin r servoir
153	Syndicat de Thiersville-Makda	Autorisé le 11 août 1897	O.-Froha. (O.-Fekan, O.-Ouizert).	100	80	38	Barrage maçonn rie
154	Habitants de Froha	Irrigations gérées par les Ponts et Chaussées	O.-Froha. (O.-Fekan, O.-Ouizert).	100	80	25	Prise d'e sur le ca de Thiersvi
155	Groupe	Non réglementé	Aïn-Tizi. (O.-Fekan).	1	1	1	»
156	Syndicat d'Aïn-Fekan	Autorisé le 30 sept. 1883	O.-Fekan. (O.-Ouizert).	500	450	32	Barrag maçon

A report.

LONGUEUR des canaux principaux et secondaires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des CULTURES	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
Kilom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		26.923,08						
0,5	4	4	Jardins	Mascara (Oran)	»	»	»	
4,0	190	116,33	Jardins, céréales	Mascara (mixte) Oran	»	32,42	3.771,44	
1,0	6,43	6,43	Jardins	Mascara Oran	»	80	510	
12,4	27,64	27,64	Id.	Mascara (mixte) Oran	»	88	2.432	
9,5	11,61	11.61	Id.	Id.	»	122,41	1.421,20	
2,0	2	2	Id.	Id.	»	»	»	
5	70	66,19	Id.	Id.	»	30,50	2.135	
		27.157,28						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'EAU
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report...
	Bassin de la Macta (Suite)						
157	Porchet	Autorisé le 12 mai 1868	O.-Fekan. (O.-Ouizert).	500	450	16	Barrage maçonné
158	Bel-Kaoui	Id.	Id.	500	450	21,35	Id.
159	Sahha	Id.	Id.	500	450	20	Id.
160	Kassem	Id.	Id.	»	»	»	Barrage e terre
161	Agha	Id.	Id.	500	450	9,90	Id.
162	Kassem	Id.	Id.	500	450	4,30	Id.
163	Jardins de Telagh	Non réglementé	O.-Telagh. (O.-Melhrir, O.-el-Hammam).	11	4	4	Barrage maçonn
							A reporte

LONGUEUR des canaux principaux et secondaires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'Etat	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
Kilom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		27.157,28						
2	30	10	Jardins, céréales	Mascara (mixte) Oran	»	»	»	
3	43	43	Id.	Id.	»	»	»	
1,8	24	24	Id.	Id.	»	»	»	
2	32	32	Id.	Id.	»	»	»	
1,8	22	22	Id.	Id.	»	»	»	
1,3	8,60	8,60	Jardins	Id.	»	»	»	
0,6	4	4	Id.	Telagh (mixte) Oran	»	»	»	
		27.300,88						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'EA
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report..
	Bassin de la Macta (Suite)						
164	Groupe d'indigènes	Autorisé le 12 mai 1868	O.-Melhrir. (O.-el-Hammam).	18,20	13,20	13,20	Barrage en terre
165	Groupe	Non autorisé	Aïn-Fras. (O.-Melhrir).	4	4	4	Canal sans barrag
166	Groupe d'indigènes	Autorisé le 12 mai 1868	O.-Melhrir. (O.-el-Hammam).	17	10	8,75	Barrage en terre
167	Bou-Hanifia	Non autorisé	O-el Hammam). (L'Habra, La Macta).	2,50	2,50	2,50	Canaux en terre
168	Mehafrid	Autorisé le 12 mai 1868	O.-el-Hammam). (L'Habra).	1.500	800	1	Canal sans barrag
169	Syndicat de Mercier-Lacombe	Autorisé le 22 févr. 1882	Source de Sfissef. (O-el-Hammam).	13	10	13	Vanne de prise
170	El-Mada	prise autorisée le 12 mai 1868	O.-el-Hammam. (L'Habra).	1.500	800	0,95	Canal sans barrag
							A report.

LONGUEUR des canaux principaux et secondaires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des CULTURES	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
Kilom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		27.300,88						
3,0	40	40	Jardins, céréales	Bel-Abbès (mixte) Oran	»	»	»	
0,3	5	5	Jardins	Mascara (mixte) Oran	»	»	»	
0,5	17	17	Id.	Id.	»	»	»	
0,50	2	2	Id.	Id.	»	»	»	
»	2	1,90	Id.	Id.	»	»	»	
3,7	36,64	36,64	Jardins, vignes	Mercier-Lacombe Oran	»	»	»	
»	1,90	1,90	Jardins	Mascara (mixte) Oran	»	»	»	
		27.405,88						

NUMEROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'E
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report.
	Bassin de la Macta (Suite)						
171	Syndicat d'Oued-el-Hammam	Autorisé le 1er juin 1871	O.-el-Hammam. (L'Habra).	1.500	800	90	Barrag maçon é
172	El-Oukla	Autorisé le 12 mai 1868	Id.	1.500	800	1,20	Canal s s barra
173	Galli prise Pérèz	Id.	Id.	1.500	800	4,75	Barra maçor é
174	Ouled-Kadda	Id.	Id.	1.500	800	2,50	Canal s s barra
175	Groupe d'indigènes	Non autorisé	O.-Fergoug. (L'Habra).	100	80	40	Barrage en terr
176	Syndicat de Perrégaux	Autorisé le 9 déce. 1870	L'Habra. (La Macta).	201	»	200	Barra e réserv r de l'O ed Fergog, en ma n ner
177	Syndicat de Sahouria	Autorisé le 21 mars 1891	Id.	42	»	25	Id
							A repo er

ONGUEUR des anaux prin- ipaux et econ- laires	SUPERFICIE IRRIGA- BLE	SUPERFICIE réellement IRRIGUÉE	NATURE des CULTURES	COMMUNES et DÉPARTE- MENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DEPENSE ANNUELLE a la charge des usagers par hectare irrigué	DEPENSE ANNUELLE a la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
Kilom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		27.405,88						
22	428,20	428,20	Jardins, céréales	Dublineau Oran	»	13,98	5 987,52	
»	2,40	2,40	Jardins	Id.	»	»	»	
»	20	20	Jardins, céréales	Id.	»	»	»	
»	5	5	Id.	Mascara (mixte) Oran	»	»	»	
»	»	»	Jardins, céréales	Id.	»	»	»	
3,12	2.508,75	2.391,48	Id.	Perrégaux Oran	»	7	12.225	
,8	408,25	300	Id.	Hillil (mixte) Oran	»	7	3.574,50	
		30.547,40						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'EA
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report...
	Bassin de la Macta (Suite)						
178	Syndicat de l'Habra	Autorisé le 6 juillet 1871	L'Habra. (La Macta).	757	»	600	Barrag réserv de l'Oue Fergou
179	Domaine de l'Habra et de la Macta	»	Id.	2.000	»	1.000	Id.
180	Syndicat de Noisy-les-Bains	Syndicat libre réglementé le 31 mars 1887	Sources. (Oued-Tinn. La Macta).	18	18	7	Branch ment su la condu d'alim tatio
	Bassin intérieur de l'Oued-Mekallouf						
181	Syndicat d'El-Romri et de Bouguirat	Autorisé le 31 août 1884	Marais.	20	20	12	Canau de dessé ment s mara
182	Habitants d'Aboukir	Irrigations communales	Sources.	13	13	»	Can
							A reporter.

LONGUEUR des canaux principaux et secondaires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
Kilom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		30.547,40						
215,0	9.083	8.884	Jardins, céréales	Bou-Henni et Macta-Douz Oran	»	6	56.186	
174,5	24.000	13.000	Jardins, orangers	»	»	»	»	
8	12,51	»	Jardins, vignes, céréales	Noisy-les-Bains Oran	687.56	54,94	687.56	
11	400	42	Jardins, prairies, céréales	El-Remri Oran	2.336	55,62	2.336	
»	13,09	»	Id.	Aboukir Oran	»	»	»	
		52.473,40						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN TITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'EA
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report..
	Bassins Côtiers						
183	Groupe d'Ouréah	Géré par les Ponts et Chaussées	Sources. (La Mer).	2	2	2	Canau
184	Groupe de Mazagran	Id.	Id.	23	23	23	Bassin
185	Groupe	Id.	Aïn-Sefra et diverses autres sources. (La Mer)	193	193	100	Barrage t bassin
186	La Pépinière	Id.	Sources. (La Mer).	3	3	3	Barrage t bassin
	Bassin du Chéliff						
187	Indigènes	libres	O.-Sebgague. (Oued-Touil, Le Chéliff)	400	300	50	Barrag indigèn
							A report.

LONGUEUR des canaux principaux et secondaires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des CULTURES	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
Kilom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		52.473,40						
3	3,08	3,08	Jardins, vergers	Ouréah Oran	185	62	185	
8	32,27	32,27	Id.	Mazagran Oran	2.420	80	2.420	
20	41,67	41,67	Id.	Mostaganem Oran	4.750	113	4.750	
3	7,11	7,11	Id.	Id.	573	82	573	
20	2.000	2.000	Jardins, céréales	Aflou Oran	»	»	»	
		54.557,53						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'EA
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report...
	Bassin du Chéliff (Suite)						
188	Habitants d'Aflou	Libres	Sources (O. - Sebgague).	5	4	4	Barrage indigène
189	Groupe d'indigènes	Administré par la commune indigène	Sources de Taguin ou Ras-el-Aïn. (O.-Touil).	45	40	10	Mur d'enceinte entourant la source
190	Id.	Id.	O.-Zerguine. (O.-Touil).	100	90	40	»
191	Habitants de Vialar	La commune fait la distribution	Aïn-Tissemsil, El-Bordj, Fetissa et Hadjar. (Le Nahr-Ouassel, Le Chéliff)	8,5	8,5	5	»
192	Habitants de Bourbaki	Id.	Sources Bou-Beziz, Toukria et Fodda. (Le Nahr-Ouassel).	9	9	4	»
193	Indigènes	»	Le Nahr-Ouassel. (Le Chéliff).	»	»	»	Barrages en fascines
194	Id.	»	Le Chéliff.	»	»	»	Barrage en sidérocimen
							A report...

LONGUEUR des canaux principaux et secondaires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des CULTURES	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
Kilom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		54.557,53						
1	12	12	Jardins, céréales	Aflou Oran	»	»	»	
2,0	800	20	Id.	Boghar (indigène) Alger (O).	»	»	»	
»	2.000	1.000	Id.	Id.	»	»	»	
2,1	25	25	Jardins	Teniet-el-Haâd (mixte) Alger (O).	»	»	»	Chaque colon a un lot irrigable de 20 hectares
1,9	24	8	Céréales, vignes	Id.	»	»	»	Id. de 30 hectares
»	4.000	1.000	Céréales	Boghar (Indigène) Alger (O).	»	»	»	Le Nahr-Ouassel coule très fort au moment des crues et est sec à l'étiage
9,7	3.000	»	»	Boghari (mixte) Alger (O).	»	»	»	Les indigènes n'utilisent pas les travaux effectués
		56.622,53						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'EA
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report..
	Bassin du Chéliff (Suite)						
195	Habitants de Letourneux	Administré par la commune	M'Sarid, O.-Heudis. (O.-Oum-Djelil, Le Chéliff).	»	»	6	Barrage et vanne
196	Groupe de 8 indigènes	Non réglementé	O.-Fatsanne. (O-Oum-Djelil).	20	1	20	Deux barrages en fascines
197	Groupe	»	Sources des Peupliers. (Le Chéliff).	2,5	2,5	2,5	»
198	Tempier	Arrêté gouvernemental du 14 octobre 1865	Source de la Cascade. (Le Chéliff).	2,4	2,4	2,4	»
199	Groupe	Administré par une Commission de 5 membres	Source intermittente. (Le Chéliff).	»	»	»	Château d'eau
200	Id.	Anciens usages	Source du Camp-Morand. (Le Chéliff).	0,2	0,2	0,2	»
201	Donnadieu	Arrêté gouvernemental de concession du 11 juill. 1861	Aïn-Kerma. (Le Chéliff).	3,0	2,5	2,5	»
							A reporter

NGUEUR des maux principaux et econtaires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et départements sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE annuelle à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE annuelle à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
ilom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		56.622,53						
4,0	»	25	Jardins	Teniet-el-Hâad (mixte) Alger (O).	»	»	»	
2,0	300	300	Céréales	Boghar (mixte) Alger (O).	»	»	»	
»	40	5	Jardins, prairies	Boghari (plein ex.) Alger (O).	»	»	»	
»	35	8	Jardins, céréales	Id.	24,25	»	»	
»	4	2	Jardins, prairies	Id.	»	»	»	
»	2	1,50	Id.	Id.	»	»	»	
»	50	50	Id.	Id.	20,25	»	»	
		57.014,03						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'EAU
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report...
	Bassin du Chéliff (Suite)						
202	Groupe de 2 européens et d'indigènes	»	Aïn Labed (Le Chéliff).	2	2	2	»
203	Groupe	Géré par les Ponts et Chaussées	Aïn-Ras-el-Oued (O.-Guelt-Zergua O.-Karakach, Le Chéliff).	10	3	3	Partite à la soule
204	Id.	Association libre	Aïn-Chelata. (O.-el-Harch, O.-Harbil, Le Chéliff).	6	4	4	»
205	Id.	Id.	Aïn-Takbout. (O.-el-Harch)	19	13	13	»
206	Id.	Id.	O.-Baroura. (O.-el-Harch)	28	16	16	Barrage de dérivation en maçonnerie
207	Usagers des sources de Lodi	Géré par les Ponts et Chaussées	Aïn-Abd-el-Moula, Aïn-er-Raïs. (O.-el-Harch).	5	3	3	»
208	Groupe d'indigènes	»	O.-Sidi-Ali. (O.-Harbil).	25	14	8	»
							A reporter

NGUEUR des maux prin- ipaux et econ- aires	SUPERFICIE		NATURE des CULTURES	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELL à la charge des usagers		OBSERVATIONS
	IRRIGA- BLE	réellement IRRIGUÉE				par hectare irrigué	totale	
9	10	11	12	13	14	15	16	17
ilom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		57.014,03						
»	2,50	2,50	Jardins, prairies	Boghar (plein ex.) Alger (O)	»	»	»	
4,0	2,25	2,25	Id	Berrouaghia (mixte) Alger (O).	»	»	»	
1,0	5	5	Jardins, vergers	Damiette Alger (O).	»	2,95	14,75	
3,4	42,29	16,90	Id	Médéa et Damiette Alger (O).	»	2,95	49,86	
3,5	53,24	53,24	Id	Médéa Alger (O).	»	7	372,69	
2,2	9	9	Id	Lodi Alger (O).	»	»	»	
1,1	18	9	Id	Djendel (mixte) Alger (O).	»	»	»	
		57.111,91						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'EAU
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report...
	Bassin du Chéliff (Suite)						
209	Habitants de Taza	Administré par la commune	O.-Taza. (O.-Tigzert, O.-Deurdeur, Le Chéliff).	»	»	4	Barrages et vannes
210	Groupe	Administré par les Ponts et Chaussées	O.-Deurdeur. (Le Chéliff).	»	»	300	Id.
211	Syndicat de Miliana	Autorisé le 16 juin 1870	Sources. (O.-Boutan, Le Chéliff).	341	300	300	Vannes
212	Habitants de Rouïna	»	O.-Rouïna. (Le Chéliff).	2.000	17	290	2 galeries maçonnées de 927 m et de 1.09 m de longueur
213	Syndicat du Bou-Khellil	Autorisé le 7 déc. 1887	O.-BouKhellil. (Le Chéliff).	400 au printemps	»	»	Barrage dérivation en maçonnerie
214	Habitants de Lamartine	Administré par les Ponts et Chaussées	O.-Fodda. (Le Chéliff).	5.000	100	500	Barrage volant en pieux et fascines
215	Syndicat de l'Oued-Fodda	Autorisé le 5 mars 1890	Id.	5.000	80	100	Id.
							A reporter

GUEUR les aux rin-paux et con-aires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'Etat	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
lom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		57.111,91						
6,0	»	20	Jardins	Teniet-el-Hâad (mixte) Alger (O).	»	»	»	
29	»	1.917	Jardins, céréales	Affreville et Djendel (mixte) Alger (O).	»	3	5.700	
7	2.260	2.156	Id	Miliana Affreville Lavarande Alger (O).	»	de 19 à 3	14.468	
»	50	»	Jardins	Chéliff (mixte) Alger (O.)	»	»	»	Travaux de captage au moyen de Drains. En cours d'exécution
9,2	1.800	»	»	Carnot Alger (O).	»	»	»	La rivière est à sec en été Les colons ne se sont jamais servis de l'eau ; ils n'ont pas entretenu les ouvrages faits
2,2	307	250	Céréales, prairies, jardins, vignes	Chéliff (mixte) Alger (O).	»	6,70	2.000	Le canal principal a une portée de 600 litres. Le canal de rive gauche est une conduite forcée en sidero ciment débitant 48 litres qui aboutit au milieu du village
3,4	2.500	10	Id	Oued-Fodda Alger (O).	»	228,8	2.288	
		61.464,91						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE			MODE de PRISE D'E
				moyen	à l'étiage	utilisé	
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report.
	Bassin du Chéliff (Suite)						
216	Syndicat des deux rives du Chéliff	Autorisé le 18 mars 1899	Le Chéliff.	218.000	1.800	900	Barrage e dérivati
217	Syndicat de Warnier	Autorisé le 27 août 1892	O.-Ouarhane. (Le Chéliff).	5,5	5,5	2	»
218	Habitants de Masséna	Régi par l'administration	Oued-Sly. (Le Chéliff).	4.000	20	500	Dérivat n sans barrag
219	Syndicat de Malakoff R. D.	Autorisé le 3 mai 1891	O.-Sly. (Le Chéliff).	4.000	0	500	Barrage e dérivati en maçn nerie
220	Syndicat de Çharon R. G.	Autorisé le 22 janv. 1890	Id.	4.000	»	»	Partite
221	Jardins de Fromentin	»	Aïn-Tadjena. (O.-Sidi-Tsabet, O.-Rass, Le Chéliff).	1	1	»	Trop pln de la co- duite d'u
222	Ouled-Mouzian	»	Sources. (O.-Ouarizane, Le Chéliff).	1	»	1	»
							A report.

NGUEUR des naux rin paux et econ- aires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et départements sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE annuelle à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE annuelle à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
lo m.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		61.464, 91						
13, 7	5.900	650	Prairies, jardins, vergers	Oued-Fodda Orléansville Alger (O).	6.000	»	»	L'association est nouvelle et n'a pas encore fonctionné
»	95	5	Jardins	Chéliff (mixte) Alger (O).	»	»	»	L'association ne fonctionne pas. Les irrigations sont faites avec l'eau courant dans les caniveaux des lots urbains
13, 3	183	50	Céréales, vignes	Id.	»	»	»	
25, 6	1.200	400	Prairies, céréales	Id.	»	9, 32	3.730	Le canal peut porter 300 litres. Chaque colon a un lot irrigable ee 4 à 5 hectares
21, 1	1.000	»	Céréales	Charon Alger (O).	»	»	2.216	»
1, 3	8	»	Jardins	Ténès (mixte) Alger (O).	»	»	»	Les usages ne se sont point encore servis de l'eau. Un réglement est en préparation
»	2	2	Jardins, vergers	Renault Oran	»	»	»	Chaque colon a un lot irrigable de 20 ares
		62.571, 91						»

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'E
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report.
	Bassin du Chéliff (Suite)						
223	Groupe d'indigènes	»	Sources (O.-Ouarizane, Le Chéliff).	30	»	30	»
224	Id.	»	Aïn-Tensert. (O.-Ouarizane).	8	»	8	»
225	Id.	»	Aïn-Merlass. (O.-Ouarizane).	1	»	1	»
226	Id.	»	Aïn-Tendjim. (O.-Ouarizane).	3	»	3	»
227	Id.	»	Aïn-Kaddous. (O.-Riou, Le Chéliff).	0,17	0,17	0,17	»
228	Id.	»	Aïn-Tadzaït. (O.-Riou).	0,50	0,50	0,50	»
229	Id.	»	Aïn-Tazeran. (O.-Riou)	0,33	0,33	0,33	»
							A report.

ONGUEUR des anaux prin-ipaux et econ-laires	SUPERFICIE irriga-ble	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et départements sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE annuelle à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE annuelle à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
Kilom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		62.571,91						
»	450	450	Jardins, vergers	Renault Oran	»	»	»	
»	33	33	Id.	Id.	»	»	»	
»	2	2	Id.	Id.	»	»	»	
»	5	5	Id.	Id.	»	»	»	
»	1	1	Jardins	Ammi-Moussa Oran	»	»	»	Sources désignées pour l'alimentation du centre projeté de Guillaumet.
»	1	1	Céréales jardins,	Id.	»	»	»	
»	3	3	Jardins	Id.	»	»	»	
		63.066,91						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'E
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report.
	Bassin du Chéliff (Suite)						
230	Syndicat d'El-Alef	Autorisé le 24 octo. 1864	O.-Riou. (Le Chéliff).	500	100	50	Barrage e dérivati
231	Syndicat du Riou	Autorisé le 28 mai 1885	Id.	500	100	450	Id.
232	Syndicat de la Djidioua	Autorisé le 6 févr. 1882	O.-Djidiouia. (Le Chéliff).	200	»	200	Barrag réserv de la Djdiou, en maç nerie
233	Usager non dénommé	Non réglementé	Aïn-Saïn. (O.-Mina. Le Chéliff).	400	181,7	1	Barrage n terre
234	Id.	Id.	Aïn-Reïza. (O.-Mina).	400	181,7	0,06	Id.
235	Id.	Id.	Aïn-Yata. (O.-Mina).	400	181,7	5	Id.
236	Id.	Id.	Aïn-Reïza. (O.-Mina).	400	181,7	4	Id.
							A report.

NGUEUR des maux prin-ipaux et econ-aires	SUPERFICIE irriga-ble	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et départements sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE annuelle à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE annuelle à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
ilom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		63.066,91						
10	450	378,20	Jardins	Ammi-Moussa Oran	»	3	1.134	»
70	6.000	4.682,70	Céréales, jardins	Inkermann et St-Aimé Oran	»	5	18.783	Pendant 6 mois de l'année le débit est nul
15	2.767,40	2.767,40	Id.	St-Aimé, Hamadena, Renault (mixte) Oran	»	4	11.069	La hauteur d'eau reçue annuellement par les terres irriguées n'est en moyenne que de 65 millimètres
»	2,65	2,65	Céréales	Tiaret (indigène) Oran	»	»	»	»
»	0,30	0,30	Id.	Id.	»	»	»	
»	8,64	8,64	Id.	Id.	»	»	»	
»	0,32	0,32	Id.	Id.	»	»	»	
		70.907,12						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent.	DÉBIT EN TITRES PAR SECONDE			MODE de PRISE D'E.
				moyen	à l'étiage	utilisé	
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report.
	Bassin du Chéliff (Suite)						
237	Usager non dénommé	Non réglementé	O.-Mina. (Le Chéliff).	400	181,7	8,95	Barrage en terre
238	Id.	Id.	Aïn-Razhil. (O.-Mina).	400	181,7	5	Id.
239	Id.	Id.	O.-Mina. (Le Chéliff).	400	181,7	4,93	Id.
240	Id.	Id.	O.-Taousnina. (O.-Mina).	400	181,7	5	Id.
241	Id.	Id.	O.-Mina. (Le Chéliff).	400	181,7	5	Id.
242	Id.	Id.	Id.	400	181,7	5,26	Id.
243	Id.	Id.	Aïoun-Mazouza. (O.-Mina).	400	181,7	4,30	Id.
							A report.

LONGUEUR des canaux principaux et secondaires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
Kilom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		70.907,12						
»	44,76	44,76	Céréales	Tiaret (indigène) Oran	»	»	»	
»	5,82	5,82	Id.	Id.	»	»	»	
»	24,67	24,67	Id.	Id.	»	»	»	
»	2,68	2,68	Id.	Id.	»	»	»	
»	7,37	7,37	Id.	Id.	»	»	»	
»	26,32	26,32	Id.	Id.	»	»	»	
»	6,86	6,86	Id.	Id.	»	»	»	
		71.025,60						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'E
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	

Report.

Bassin du Chéliff (Suite)

244	Uusager non dénommé	Non réglementé	O.-Mina. (Le Chéliff).	400	181,7	5	Barrage en terre
245	Id.	Id.	Id.	400	181,7	7,04	Id
246	Id.	Id.	Id.	400	181,7	5	Id.
247	Id.	Id	Id.	400	181,7	5	Id.
248	Habitants de Tiaret	Réglementé par arrêté du 13 août 1891	Fontaine-des-Juifs. (O.-Tiaret, O.-Mina).	10	4	4	Barrage en terre et pierres
249	Usager non dénommé	Non réglementé	O.-Mina, (Le Chéliff).	400	181,7	5	Barrage maçonné
250	Id.	Id.	Id.	400	181,7	5	Barrage en terre

A report.

NGUEUR des anaux prin-ipaux et econ-laires	SUPERFICIE irriga-ble	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et départements sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE annuelle à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE annuelle à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
Kilom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		71.025,60						
»	1,41	1,41	Céréales	Tiaret (mixte) Oran	»	»	»	
»	21,48	21,48	Céréales, jardins	Id.	»	»	»	
»	9,07	9,07	Céréales	Id.	»	»	»	
»	1,03	1,03	Céréales, jardins	Id.	»	»	»	
0,9	61,09	16	Jardins, prairies	Tiaret Oran	»	»	»	
»	2,83	2,83	Id.	Tiaret (mixte) Oran	»	»	»	
»	5,44	5,44	Céréales	Id.	»	»	»	
		71.082,86						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'E
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report.
	Bassin du Chéliff (Suite)						
251	Usager non dénommé	Non réglementé	O.-Mina. (Le Chéliff).	400	181,7	5	Barrage en terre
252	Id.	Id.	Id.	400	181,7	5	Id.
253	Habitants de Palat	Géré par les Ponts et Chaussées	O.-Mellakou. (O.-Mina).	20	7	7	Barrage en maçonnerie
254	Usager non dénommé	Id.	O.-Mina. (le Chéliff).	400	181,7	5	Barrage en terre
254	Id.	Id.	Id.	400	181,7	5	Id.
255	Id.	Id.	Aïn-Hamera. (O.-Mina)	400	181,7	5	Id.
256	Id.	Id.	O.-Mina. (Le Chéliff).	400	181,7	5	Id.
							A report.

ONGUEUR des canaux principaux et secondaires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
Kilom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		71.082,86						
»	1,85	1,85	Céréales	Tiaret (mixte) Oran	»	»	»	
»	5,83	5,83	Céréales, jardins	Id.	»	»	»	
4,9	55,09	20	Jardins	Id.	»	»	»	
»	1,17	1,17	Céréales	Id.	»	»	»	
»	7,33	7,33	Céréales, jardins	Id.	»	»	»	
»	0,09	0,09	Céréales	Id.	»	»	»	
»	6,45	6,45	Id.	Frenda (mixte) Oran	»	»	»	
		71.125,58						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées er COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE			MODE de PRISE D'E
				moyen	à l'étiage	utilisé	
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report.
	Bassin du Chéliff (Suite)						
258	Usager non dénommé	Non réglementé	O.-Mina (Le Chéliff).	400	181,7	5	Barrage en terre
259	Id.	Id.	Id.	400	181,7	5	Id.
260	Id.	Id.	Id.	400	181,7	5	Id.
261	Id.	Id.	Id.	400	181,7	5	Id.
262	Id.	Id.	Id.	400	181,7	5	Id.
263	Id.	Id.	Id.	400	181,7	5	Id
264	Id.	Id	Id.	400	181,7	8,97	Id
							A reporter.

NGUEUR des naux prin-paux et con-aires	SUPERFICIE		NATURE des CULTURES	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers		OBSERVATIONS
	IRRIGABLE	réellement IRRIGUÉE				par hectare irrigué	totale	
9	10	11	12	13	14	15	16	17
ilom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		71.125,58						
»	2,40	2,40	Céréales	Tiaret (mixte) Oran	»	»	»	
»	1,93	1,93	Jardins	Frenda (mixte) Oran	»	»	»	
»	7,08	7,08	Id.	Id.	»	»	»	
»	2,79	2,79	Id.	Id.	»	»	»	
»	5,46	5,46	Céréales, jardins	Id.	»	»	»	
»	4,63	4,63	Id.	Id.	»	»	»	
»	12,66	12,66	Id.	Id.	»	»	»	
		71.162,33						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'E
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report...
	Bassin du Chéliff (Suite)						
265	Usager non dénommé	Non réglementé	O.-Mina. (Le Chéliff).	400	181,7	5	Barrag terr
266	Id.	Id.	Id.	400	181,7	7,90	Id.
267	Id.	Id.	Id.	400	181,7	7,18	Id.
268	Habitants de Martimprey	Géré par les Ponts et Chaussées	O.-el Haddid. (O.-el-That, O.-Mina).	1	1	1	»
269	Groupe	Réglementé	O.-el-Abd. (O.-Mina).	600	578,7	85,05	Barrage terr
270	Id.	Id.	Id.	600	578,7	29,25	Id.
271	Id.	Id.	Id.	600	578,7	37,38	Id.
							A reporter

...UEUR es aux ...in- ...aux et ...con- ...ires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et départements sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'Etat	DÉPENSE annuelle à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE annuelle à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
...om.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		71.162,33						
»	1,45	1,45	Jardins	Frenda (mixte) Oran	»	»	»	
»	8,97	8,97	Céréales, jardins	Id.	»	»	»	
»	35,93	35,93	Céréales	Id.	»	»	»	
8	14	3	Jardins	Id.	»	»	»	
»	417,76	417,76	Céréales, jardins	Saïda (mixte) Oran	»	»	»	
	149,02	149,02	Céréales	Id.	»	»	»	
	156,04	156,04	Céréales, jardins	Id.	»	»	»	
		71.934,70						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'E
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	

Report...

Bassin du Chéliff (Suite)

272	Usager non dénommé	Non réglementé	O.-el-Abd. (O.-Mina).	600	578,7	5	Barrage en terre
273	Id.	Id.	Id.	600	578,7	5	Id.
274	Id.	Id.	O.-Boucheress. (O.-el-Abd).	600	578,7	0,19	Id.
275	Id.	Id.	O.-Mafdal (O.-el-Abd).	600	578,7	0,05	Id.
276	Id.	Id.	Id.	600	578,7	5	Id.
277	Id.	Id.	Id.	600	578,7	0,05	Id.
278	Id.	Id.	O.-el-Abd. (O.-Mina).	600	578,7	15,40	Id.

A report.

UEUR es aux in aux et on- ires	SUPERFICIE		NATURE des CULTURES	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers		OBSERVATIONS
	IRRIGA-BLE	réellement IRRIGUÉE				par hectare irrigué	totale	
9	10	11	12	13	14	15	16	17
om.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		71.934, 70						
»	0, 50	0, 50	Jardins	Frenda (mixte) Oran	»	»	»	
»	2, 49	2, 49	Céréales, jardins	Id.	»	»	»	
»	0, 93	0, 93	Céréales	Id.	»	»	»	
»	0, 22	0, 22	Id.	Id.	»	»	»	
»	3, 20	3, 20	Céréales, jardins	Id.	»	»	»	
»	0, 16	0, 16	Céréales	Id.	»	»	»	
	75, 76	75, 76	Céréales, jardins	Id.	»	»	»	
		72.017, 96						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'EAU
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report
	Bassin du Chéliff (Suite)						
279	Usager non dénommé	Non réglementé	O -el-Abd. (O.-Mina).	600	578,7	5	Barrage en terre
280	Id.	Id.	Id.	600	578,7	5	Id
281	Id	Id.	Id.	600	578,7	5	Id
282	Id.	Réglementé	Id.	600	578,7	5	Id
283	Id.	Id.	Id.	600	578,7	15,97	Id
284	Id.	Id.	Id.	600	578,7	16,48	Id
285	Habitants d'Uzès-le-Duc	Géré par les Ponts et Chaussées	Id.	600	578,7	158	Barrage en maçonnerie
							A reporter

GUEUR des aux in- aux et con- ires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et départements sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE annuelle à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE annuelle à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
lom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		72.017,96						
»	0,80	0,80	Jardins	Frenda (mixte) Oran	»	»	»	
»	8,84	8,84	Céréales, jardins	Id.	»	»	»	
»	3,37	3,37	Id.	Id.	»	»	»	
»	5,86	5,86	Id.	Cacherou (mixte) Oran	»	»	»	
»	21,71	21,71	Id.	Id.	»	»	»	
»	54,79	54,79	Id.	Id.	»	»	»	
16	152	152	Id.	Id.	»	»	»	Subvention de l'Etat de 3.000 francs
		72.265,33						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'EAU
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report.
	Bassin du Chéliff (Suite)						
286	Groupe d'indigènes	Autorisé le 13 avril 1898	O.-Haddad. (O.-Mina).	1,04	0,54	1,04	Canal en terre sans barrage
287	Id.	Id.	Id.	4,53	3,33	4,53	Id.
288	Id.	Id.	Id.	10,89	8,85	5,52	Barrage en maçonnerie
289	Candela	Id.	Id.	13,05	10	2,16	Id.
290	Groupe d'indigènes	Id.	Id.	23,79	10	10,74	Barrage en terre
291	Id.	Id.	Id.	53,70	53,70	0,99	Id.
292	Id.	Id.	Id.	62,27	62,27	8,83	Id.
							A reporter.

ONGUEUR des anaux prin-ipaux et econ-laires	SUPERFICIE IRRIGABLE	SUPERFICIE réellement IRRIGUÉE	NATURE des CULTURES	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
Kilom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		72.265,33						
»	5,20	5,20	Jardins	Cacherou (mixte, Oran	»	»	»	
»	22,66	22,66	Céréales, jardins	Id.	»	»	»	
»	26,59	26,59	Id.	Id.	»	»	»	
»	10,80	10,80	Id.	Id.	»	»	»	
»	53,72	53,72	Id.	Id.	»	»	»	
»	4,97	4,97	Id.	Id.	»	»	»	
»	44,17	44,17	Id.	Id.	»	»	»	
		72.433,44						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN TITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'EA
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report..
	Bassin du Chéliff (Suite)						
293	Groupe d'indigènes	Autorisé le 13 avril 1898	O.-Haddad. (O.-Mina).	62,27	62,27	0,28	Barrag maçonr
294	Id.	Id.	Id.	89	89	12,70	Id.
295	Id.	Id.	Id.	110,85	110,85	4,71	Barrage terre
296	Id.	Id.	Id.	131,3	124	80	Id.
297	Id.	Id.	Id.	141,14	133,69	9,84	Id.
298	Id.	Id.	Id.	161,23	161,23	20,09	Id.
299	Id.	Id.	Id.	212,50	212,50	6,92	Id.
							A reporte

ONGUEUR des anaux prin-ipaux et econ-laires	SUPERFICIE IRRIGA-BLE	SUPERFICIE réellement IRRIGUÉE	NATURE des CULTURES	COMMUNES et DÉPARTE-MENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
ilom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		72.433,44						
»	1,42	1,42	Jardins, céréales	Cacherou (mixte) Oran	»	»	»	
»	63,48	63,48	Id.	Id.	»	»	»	
»	23,55	23,55	Id.	Id.	»	»	»	
»	»	»	Id.	Id.	»	»	»	
»	49,19	49,19	Id.	Id.	»	»	»	
»	100,46	100,46	Id.	Id.	»	»	»	
»	34,61	34,61	Id.	Id.	»	»	»	
		72.706,15						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE			MODE de PRISE D'EA
				moyen	à l'étiage	utilisé	
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report..
	Bassin du Chéliff (Suite)						
300	Groupe d'indigènes	Prise d'eau autorisée le 13 avril 1898	O.-Haddad. (O.-Mina.)	169,63	169,63	1,48	Barrage terre
301	Id.	Id.	Id.	172,22	172,22	2,59	Id.
302	Id.	Id.	Id.	200	200	2,63	Id.
303	Id.	Id.	Id.	211,50	211,50	7,26	Id.
304	Id.	Id.	Id.	211,50	211,50	12,52	Id.
305	Id.	Id.	Id.	211,50	211,50	8,40	Id.
306	Id.	Id.	Id.	248,80	248,80	11,71	Id.
							A report.

NGUEUR des maux rin- ipaux et econ- aires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et départements sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE annuelle à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE annuelle à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
ilom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		72.706,15						
»	7,40	7,40	Jardins, céréales	Cacherou (mixte) Oran	»	»	»	
»	12,95	12,95	Id.	Id.	»	»	»	
»	13,13	13,13	Id.	Id.	»	»	»	
»	36,29	36,29	Id.	Id.	»	»	»	
»	62,61	62,61	Id.	Id.	»	»	»	
»	42,01	42,01	Id.	Id.	»	»	»	
»	73,56	73,56	Id.	Id.	»	»	»	
		72.954,10						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'E.
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Repo ...
	Bassin du Chéliff (Suite)						
307	Groupe d'indigènes	Autorisé le 13 avril 1898	O.-Haddad. (O.-Mina).	248,80	248,80	21,44	Barrage terre
308	Id.	Id.	Id.	248,80	248,80	9,30	Id.
309	Jardins des Beni-Hachem	Irrigations indigènes se gérant elles-mêmes	Aïn-Beïda, O.-Tiliouanet. (O.-Mina).	10	8	8	Barrage dérivati
310	Jardins des Tiliouanet	Id.	Aïn-Djemaâ et Tiliouanet. (O.-Ma'ah, O.-Mina).	30	24	24	Id.
311	Syndicat de la Mina	Autorisé le 14 juil. 1876	O.-Mina. (Le Chéliff).	850	200	1.500 200	Id.
312	Groupe	Se gérant lui-même	Aïn Djerda. (O.-Hillil, O.-Mina).	2,50	2,5	2,5	Naturel
313	Id	Id.	Aïn-Dar-Hasseïn. (O.-Hillil).	0,25	0,25	0,25	Bassin
							A reporte

GUEUR des naux rin-paux et con-aires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
dom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		72.954,10						
»	107,22	107,22	Jardins, céréales	Cacherou (mixte) Oran	»	»	»	
»	46,52	46,52	Id.	Id.	»	»	»	
2	10	5	Jardins	Hillil (mixte) Oran	»	»	»	
)	35	17,50	Id.	Id.	»	»	»	Les 10 15 des eaux des sources sont concédés à la ville de Relizane pour son alimentation. Le reste est réservé aux indigènes
)	8.300	8.000 900	Jardins, céréales	Relizane et Hillil (mixte) Oran	»	5,50	46.934	
,5	40	5	Vergers, jardins	Hillil (mixte) Oran	»	»	»	
,1	2	0,50	Vergers	Id.	»	»	»	
		82.035,84						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'E
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report.
	Bassin du Chélifl (Suite)						
314	Groupe	Se gérant lui-même	Aïn-el-Tebouda. (O.-Hillil).	1,75	1,75	1,75	Naturee
315	Id.	Id.	O.-Metriaou. Mekroua. (O.-Hillil).	2	2	2	Barra
316	Id.	Id.	Source. (O.-Hillil).	0,75	0,75	0,75	Naturee
317	Id.	Id.	Aïn-Sidi-Moussa. (O.-Hillil).	0,60	0,60	0,60	Id.
318	Id.	Id.	Aïn-el-Hallouf. (O.-Hillil).	0,4	0,4	0,4	Bass
319	Syndicat de l'Hillil R. D.	Autorisé le 28 août 1871	O.-Hillil. (O.-Mina)	34	18	50 18	Barrag de dériva n
320	Id. R. G.	Autorisé le 11 sept. 1885	Id.	34	18	50 18	Id
							A repo r

GUEUR es aux in- aux con- ires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
om.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		82.035, 84						
),4	3, 50	3, 50	Vergers	Hillil (mixte) Oran	»	»	»	
‌,3	10	4	Vergers, jardins	Id.	»	»	»	
;	10	1, 50	Id.	Id.	»	»	»	
»	»	»	Id.	Id.	»	»	»	
»	»	»	Id.	Id.	»	»	»	
)	721	500 200	Jardins, céréales	Hillil Oran	»	2, 75 5, 50	1.622	par hectare par jardin
;	735	500 200	Id.	Id.	»	2, 00 8, 00	1.865	Id. Id.
		83.444, 84						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'E
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report.
	Bassin du Chéliff (Suite)						
321	Syndicat du Haut-Hillil	»	O.-Hillil. (O.-Mina).	17,7	17,7	17,7	Barrage e dérivati
322	Syndicat de Clinchant	»	id	1.000	»	1.000	Id.
323	Syndicat de Bellevue	Autorisé le 28 janv. 1886	Sources. (Le Chéliff).	35	35	35	Canau partant s sourc
324	Habitants d'Aïn-Tédelès	Syndicat libre	Id.	2	2	1	Id.
	Bassin intérieur de l'Oued-Djemâa						
325	Jardins de Zemmorah	Géré par la Commune	O.-el-Anseur. (O.-Djemaâ).	16	12	16	Barrage e dérivati
326	Habitants de Ferry	Régi et entretenu par l'Etat	O.-Djemaâ. (Lac).	500	»	500	Id.
							A report.

EUR s ux n- ux on- des	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et départements sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'Etat	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
	10	11	12	13	14	15	16	17
Km.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		83.444,84						
	24	24	Jardins	Hillil (mixte) Oran	»	20	700	
	1.700	442	Céréales	Id.	»	1,50	663	Arrosage par les crues d'hiver
	»	48,64	Jardins, vergers	Bellevue Oran	»	15,80	762	
	»	30	Id.	Aïn-Tedelès Oran	»	»	»	
	»	»	Céréales	Zemmorah (Mixte) Oran	»	»	»	
	»	»	Jardins	Id.	»	»	»	Subvention de l'Etat de 400 francs
		83.989,48						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'EAU
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report...
	Bassin de l'Oued-Allala						
327	Habitants de Khalloul	S'administrent eux-mêmes	Aïn-Stitène, Aïn-Tida. (O.-Allala).	0,3	0,23	0,12	Trop plein de la conduite d'alimentation
328	Habitants de Flatters	»	Aïn-Zergoun. (O.-bou-Hallou, O.-Allala).	2,64	2,64	»	»
329	Habitants de Ténès	Administré par la Commune	O.-Allalla. (La Mer).	25	2	25	Barrage de dérivation en maçonnerie
	Bassins côtiers						
330	Habitants de Dupleix	»	O.-Harbil. (La Mer).	100	60	»	»
331	Habitants de Villebourg	Commission communale	O.-Tidjia. (La Mer).	2,5	1	2,3	Barrage de dérivation et vanne
							A reporter

GUEUR les naux rin paux et con- aires	SUPERFICIE IRRIGA- BLE	SUPERFICIE réellement IRRIGUÉE	NATURE des CULTURES	COMMUNES et DÉPARTE- MENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
lom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		83.989,48						
0,6	4,20	2	Céréales, vignes	Chéliff (Mixte) Alger (O).	»	»	»	Chaque colon a un jardin irrigable de 30 ares
»	21	21	Jardins	Tenès (mixte) Alger (O).	»	»	»	Chaque colon a un lot irrigable de 30 ares
4,3	30	25	Id.	Ténès Alger (O).	»	16,48	412	»
»	»	»	»	Gouraya (mixte) Alger (O).	»	»	»	Travaux en cours d'exécution
,3	»	2,30	Jardins, vergers	Id.	»	»	120	»
		84.039,78						

NUMEROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'EAU
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report...
			Bassins côtiers (Suite)				
332	Frappa	Concession du	O.-el-Massil. (La Mer).	»	0,5	0,5	Canal de dérivation
333	Ravetto	Concession du 31 mai 1891	O.-Reha. (La Mer).	»	»	1	Barrage volant
334	Groupe des habitants de Gouraya	Administré par la Commune	Id.	30	12	10	Barrage de dérivation
335	Ferme des Anglais	Concession du 19 juill. 1889	O.-Messelmoun. (La Mer).	55	10	4	Fossé de dérivation
336	Groupe des habitants de Novi	Concession du 7 déc. 1865	O.-Sidi-Arylas. (La Mer).	10	1	5	Vanne de dérivation
337	Valencia et Mohamed-ben-Youssef	Décret du 9 janvier 1852. Arrêté préfectoral du 20 août 1883	O.-el-Hammam. (La Mer).	10	»	5	Barrage de dérivation
338	Vve Vuillemin (Jac)	Concession du 27 déc. 1895 (Arr. préf.)	O.-el-Kantara. (La Mer).	2	1	0,6	Vanne
							A reporter

GUEUR les aux rin- aux et con- ires	SUPERFICIE IRRIGABLE	SUPERFICIE réellement IRRIGUÉE	NATURE des CULTURES	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
om.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		84.039,78						
),4	»	0,65	Jardins, vergers	Gouraya (plein ex.) Alger (O).	»	»	»	
),1	»	1,20	Jardins	Id.	»	»	»	
,5	14,5	7	Jardins, orangers	Id.	»	»	100	
,5	»	4	Id.	Id.	20	»	»	
,8	13	12	Vergers, jardins	Cherchell Alger (O).	»	10	120	La commune paie le surplus de la dépense
,0	3	3	Jardins, orangers	Id.	50 20	»	»	
,1	3	1	Id.	Id	1	»	»	
		84.068,63						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'E
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report.
	Bassin de l'Oued-el-Hachem						
339	Ferme Durand	Arrêté préfectoral du 8 octob. 1879	O.-Bouchouaoun. (O.-el-Hachem)	»	»	2	Vanne t ouvrag régulat r
340	Ferme Bocquet	Id. 12 juin 1887	Id.	»	»	4	Id.
341	Vve Peyrouse (Victor)	Arrêté préfectoral du	Id.	»	»	1	Id.
342	Groupe des habitants de Marceau	Administré par une Commission communale	O.-Zelazel. (O.-el-Hachem).	14	7	8	Barrage e dérivat n
343	Habitants de Zurich et de	Arrêté gouvvernemental du 18 sept. 1887	O.-el-Hachem.	300	200	100	Barrage e dérivat n en sidé- cimen
	Cherchell		Id.	300	200	100	Partite
							A report

GUEUR es aux rin- aux et con- ires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
om.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		84.068,63						
),8	»	2	Orangers, jardins	Gouraya (mixte) Alger (O).	10	»	»	
),6	»	4	Id.	Id.	20	»	»	
,4	»	1	Jardins, vergers	Id.	»	»	»	
,0	17,50	10,75	Id.	Id.	»	10	120	Projet d'association syndicale
,6	1.049	124,50	Orangers, jardins, Luzernières	Cherchell Alger (O).		25 et 35	4.250	Canal supérieur
	123	23,08				15		Canal inférieur
		84.233,96						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN TITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'EAU
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report...
	Bassin du Nador						
344	Commission de Meurad	Répartit les eaux chaque année	O.-Meurad. (O.-Nador).	8	8	8	Barrag réservoi de Meura en terre
345	Commission de Marengo	Id.	Id.	40	40	40	Id.
346	Habitants de Desaix	Commission communale	O.-bou-Ismaden. (O.-Nador).	12	9	8	Vanne e rigole d dérivatio
	Bassins côtiers						
347	Habitants de Bérard	Répartit les eaux chaque année	Aïn-Tagoureït. (La Mer).	7	5	5	Barrage terre
348	Syndicat de Castiglione	Autorisé le 30 janv. 1879	Source de Bou-Ismaël. (La Mer).	12	10,5	10,5	Châtea d'eau
							A report.

LONGUEUR des canaux principaux et secondaires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et départements sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
Kilom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		84.233,96						
3,0	8	7	Jardins, Luzernières, orangers	Meurad Alger (O).	»	83,57	585	
20,0	65	32	Id.	Marengo Alger (O).	»	107,65	3,445	
2,0	110	12	Jardins. vergers	Id.	»	10	120	La Commune dépense en outre 200 francs par an
1,0	6	6	Jardins, prairies, orangers	Bérard Alger (O)	»	»	»	
3,0	25	23,86	Jardins	Castiglione Alger (O).	»	40	919	
		84.314,82						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'E
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report.
	Bassins côtiers (Suite)						
349	Syndicat de Fouka	Autorisé le 3 août 1876	Source de Fouka. (La Mer).	8	6,6	6,6	Vann maçonne
350	Groupe	Géré par une Commission	Source du Rocher. (La Mer).	1	0,6	0,6	Barrage en terre
	Bassin du Mazafran						
351	Habitants de Margueritte	»	Aïn-Turki,	2	1,7	1,7	Réserv
			Autres sources. (O.-Sidi-Amar, O.-Zeboudj, O.-Djer, Le Mazafran).	4	2	2	Barrag en ter
352	Habitants de Changarnier	Administré par la Commune	O.-Zeboudj. (O.-Djer).	»	»	2	Barrag et van
353	Indigènes	»	O.-Yesmath et Elma-Lekhal, Aïn-Talala-Henseur. (O.-Bou-Roumi, Le Mazafran).	1,6	1,6	1,6	Barrage en terre
354	Syndicat du Bou Roumi	Autorisé le 7 févr. 1893	O.-Bou-Roumi. (Le Mazafran).	20	15	15	Barra maçon de dér tion
							A report.

GUEUR les naux rin- paux et con- aires	SUPERFICIE IRRIGA- BLE	SUPERFICIE réellement IRRIGUÉE	NATURE des CULTURES	COMMUNES et DÉPARTE- MENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
lom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		84.314,82						
1,0	21,50	21,50	Jardins, orangers	Fouka Alger (O).	»	8	172	
0,2	3	2	Jardins	Id.	»	»	»	
1,5	6	2	Jardins et vergers	Hammam-Righa (mixte) Alger (O).	»	»	»	Projet de réglement en préparation
1,8	36	4			»	»	»	
2,0	»	10	Jardins	Id.	»	»	»	
1,4	6,50	6,50	Jardins, céréales, orangers	La Chiffa Alger (O).	»	»	»	
6,0	205	42	Jardins, prairies, orangers	El-Affroun Alger (O).	»	47,85	2.010	
		84.402,82						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'EA
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							rt
	Bassin du Mazafran (Suite)						
355	Groupe	Géré par les Ponts et Chaussées	Aïn-Stara. (O.-Ouzera, O.-Chiffa, Le Mazafran).	5	2	2	»
356	Id.	Fonctionnant sans autorisation	O.-Mouzaïa. (O.-Chiffa).	250	180	20	Tranché ou barrage terre
357	Groupe d'indigènes	»	O.-Bezar. (O.-Chiffa).	13	11	11	Barrage terre
358	Groupe de M'ta-el-Habbous	Administré par une Commission	Id.	12	12	5	Id.
359	Groupe de l'O.-Rapta	»	O.-Rapta. (O.-Chiffa).	70	25	20	Barrage blocs et fascin
360	Syndicat de l'O. el-Kebir	Autorisé le 13 déc. 1866	O.-el-Kebir. (O.-Chiffa).	400	250	200	Barrage maçonnerie
361	Syndicat de la Chiffa R. D.	Autorisé le 21 janv. 1887	O.-Chiffa. (Le Mazafran).	1.400	700	250	Barrage blocs et fascin
							A reporte

SUEUR les aux cin- aux et con- ires	SUPERFICIE IRRIGA- BLE	SUPERFICIE réellement IRRIGUÉE	NATURE des CULTURES	COMMUNES et DÉPARTE- MENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
lom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		84.402,82						
2,5	11,80	6,52	Jardins, vergers	Médéa Alger (O).	»	44,86	292,50	
2,5	200	20	Id.	Id.	»	»	»	
0,0	50	15	Jardins, céréales	La Chiffa Alger (O).	»	»	»	
4.0	12	4	Jardins, orangers, prairies	Id.	»	»	»	
»	359	8	Orangers jardins	Blida Alger (O).	»	»	»	
9,5	325	317	Orangers tabacs, jardins	Id.	»	64,6	20.478,20	
7,0	250	100	Id	Id.	»	14	1.400	
		84.873,34						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'E
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report..
	Bassin du Mazafran (Suite)						
362	Syndicat de la Chiffa R. G.	Autorisé le 23 déce. 1881	O.-Chiffa. (Le Mazafran).	300	160	160	Barrag maçonr de dériv tion
363	Groupe d'indigènes	»	O.-el-Had. (O.-Chiffa).	9,45	9,45	9,45	Barrag en terr
364	Syndicat de l'O.-el-Haâd R. D.	»	Id.	33,5	8	8	Barrag maçonr de dériv tion e
365	Groupe d'indigènes	»	Source. (O.-ben-Chaouch, O.-Anasseur, O.-Bou-chouaou, O.-Chiffa).	5	5	5	Barrage terre
366	Syndicat de Mouzaïaville	Autorisé le 15 juin 1876	O.-el-Had et ben-Chaouch. (O.-Anasseur).	27	15	15	Id.
367	Syndicat de Berbessa	Autorisé le 24 août 1876	Ravin de Missasseur. (Le Mazafran).	12	10	10	Barrage maçonr rie avec vanne
368	Habitants de Coléa	»	Aïn-Hallouf. (Le Mazafran),	1	0,7	0,7	Barrage terre
							A report.

NGUEUR des naux rin- paux et econ- aires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et départements sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
ilom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		84.873,34						
1,3	1.272	200	Jardins, orangers, prairies	La Chiffa Alger (O).	»	21,42	4.285	
6,1	40	10	Jardins, orangers, céréales	La Chiffa et Mouzaïaville Alger (O).	»	»	»	
5,2	881	12	Jardins, orangers, prairies	La Chiffa Alger (O).	»	180,75	2.169	
5,0	20	5	Jardins, orangers, céréales	Mouzaïaville Alger (O).	»	»	»	
8,0	559	45	Jardins, orangers, prairies	Id.	»	44,1	1.984	
6,0	44	15	Id.	Coléa Alger (O).	»	36	540	
0,8	5	2	Jardins, tabacs, céréales	Id.	»	»	»	
		85.162,34						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'EAU
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report..
	Bassin du Mazafran (Suite)						
369	Habitants de Coléa	»	Source de la carrière du Génie. (Le Mazafran).	8	5	5	Barrage en terre
370	Id.	»	Ravin des Orangers. (Le Mazafran).	11	11	11	Id.
371	Syndicat de l'O.-Kremis	Autorisé le 2 févr. 1882	O.-Kremis. (O.-Tléta, O.-Fatis, Le Mazafran).	100	60	50	Barrage en maçonnerie
372	Syndicat de l'O.-Beni-Aza	Autorisé le 23 août 1885	O.-Beni-Aza. (O.-Tléta, O.-Fatis, Le Mazafran).	120	70	65	Id.
373	Syndicat de l'O.-bou-Chemla	Autorisé le 28 mars 1878	O.-bou-Chemla. (O.-Tléta, O.-Fatis).	120	70	65	Id.
374	Syndicat de l'Haouch-Chaouch	Autorisé le 1 janv. 1896	Source de l'Haouch-Chaouch. (O.-Tléla).	10	3,5	3,5	Id.
375	Syndicat des canaux de dessèchement de Boufarik	Autorisé le 8 mars 1862	Canaux de dessèchement de Boufarik. (O.-Tléla).	200	100	70	Barrage en maçonnerie et en planche
							A reporter

IGUEUR des naux rin-paux et econ-aires	SUPERFICIE IRRIGABLE	SUPERFICIE réellement IRRIGUÉE	NATURE des CULTURES	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'Etat	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
ilom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		85.162,34						
2,0	20	12	Jardins, orangers, vergers	Coléa Alger (O).	»	»	»	
8,5	50	20	Id.	Id.	»	»	»	
6,0	400	320	Orangers tabacs, jardins	Souma, Boufarik Alger (O).	»	5,0	1.600	
19,5	950	700	Id.	Beni-Méred Alger (O).	»	11,80	8.260	
14,0	1.111,84	600	Id.	Souma, Boufarik Alger (O).	»	9	5.400	
0,7	40,97	35	Orangers jardins	Boufarik Alger (O).	»	15	525	
59,5	400	67	Id.	Id.	77	»	3.637	Subvention annuelle de l'Etat de 1.800 francs
		86.926,34						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'EA
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report..
	Bassin du Mazafran (Suite)						
376	Groupe	»	Canaux de dessèchement de la Mitidja centrale (O.-Tléta).	300	150	100	Barrag proviso res er planch
	Bassin de l'Oued-Beni-Messous						
377	Syndicat de Guyotville	Autorisé le 15 mai 1873	O.-Beni-Messous. (La Mer).	»	10	10	Barrage dérivati
	Bassin de l'Harrach						
378	Syndicat de Rovigo	Autorisé le 27 juin 1872	O.-Thiamenin, O.-Merboun. (L'Harrach).	»	»	100	Barrag en ter et en m çonner
379	Syndicat de l'Harrach R. G.	Autorisé le 20 mai 1857	L'Harrach. (La Mer).	1.200	900	400	Barrage blocs et fascin
380	Id. R. D.	Autorisé le 17 août 1859	Id.	»	»	100	Barrage terre
							A report.

GUEUR les aux rin aux et con- ires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
om.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		86.926, 34						
»	500	83	Orangers jardins	Oued-el-Alleug, Coléa, Boufarik Alger (O).	83	»	83	
,8	33, 36	33, 36	Vergers, jardins	Guyotville Alger (O).	»	33	1.100, 88	
»	1.200	150	Prairies, orangers, jardins	Rovigo Alger (E).	»	33	5.000	
,3	7.130	850	Tabacs orangers, jardins	Bouïnan, Chebli, Birtouta, Boufarik Alger (O).	»	10	8.500	
»	1.200	150	Jardins, orangers, prairies	Rovigo et Sidi-Moussa Alger (E).	»	33	5.000	
		88.192, 70						

NUMEROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'E
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report.
	Bassin de l'Harrach (Suite)						
381	Syndicat de l'O.-Djemaa	Autorisé le 7 juillet 1870	O.-Djemaa. (L'Harrach).	»	»	»	Barra en maç nerie
382	Syndicat des Ouled-Slama	Autorisé le 6 déc. 1882	O.-Sidi-Khaled. (O.-Djemaa).	»	»	8	Barrag terre
	Bassin du Hamiz						
383	Usagers des eaux du barrage réservoir du Hamiz	»	Le Hamiz. (La Mer).	»	»	»	Barra réserv du Harz en maç neri
384	Habitants de Fondouk	Aucune organisation légale	Id.	»	»	80	Barrage terre
385	Syndicat de St-Pierre-St-Paul	Association libre	Id.	»	»	30,5	Vann sur l canal R du Harz
							A repor

UEUR es aux in- aux t on- res	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
om.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		88.192,70						
,5	4.335	350	Jardins orangers,	Arba et Sidi-Moussa Alger (E).	»	»	9.000	
,5	96	30	Id.	Rovigo Alger (E).	»	22	452	
»	10.000	300	Jardins, céréales	Fondouk, Rivet, Arbatache, St-Pierre-St-Paul Alger (E).	5.902	20	5.902	
0	80	20	Céréales, tabacs, jardins	Fondouck Alger (E).	»	»	»	
	»	40	»	St-Pierre-St-Paul Alger (E).	762,50	19	762,50	
		88.932,70						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MOD de PRISE D'EAU
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report...
			Bassins côtiers				
386	Syndicat d'Aïn-Taya	Autorisé le 6 déc. 1882	Sources. (La Mer).	5	3	»	»
387	Syndicat du Boudouaou	Autorisé le 5 juillet 1877	O.-Boudouaou. (La Mer).	600	60	18	Barrage en maçonnerie
			Bassin de l'Isser				
388	Groupe d'indigènes	Fonctionnant sans autorisation	O.-Besbès. (O.-el-Malah, L'Isser).	50	30	10	Barrage en terre
389	Id.	Id.	O.-Adame. (O.-Besbès).	130	57	12	Id
390	Habitants de Bir-Rabalou	Aucune organisation	O.-Mahouat. (O.-Zaroua, L'Isser).	»	»	13	Id
							A reporter.

NGUEUR des naux rin- paux et econ- aires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et départements sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE annuelle à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE annuelle à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
ilom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		88.932,70						
3,7	25	20	Jardins	Aïn-Taya Alger (E).	»	18	357,50	
0,1	400	125	Jardins, prairies, tabacs, vergers	Alma Alger (E).	»	10	1.200	
3,0	40	10	Jardins, tabacs	Berrouaghia (mixte) Alger (O).	»	»	»	
2,5	65	12	Jardins, vergers	Id.	»	»	»	
,0	15	15	Jardins	Bir-Rabalou Alger (E).	»	»	»	
		89.114,70						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU OU SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN TITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODI de PRISE D'E
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report
	Bassin du Sebaou						
391	Syndicat de Boghni	Autorisé le 7 mars 1890	O.-Boghni. (O.-Kseub, Le Sebaou).	300	100	28	Barrage en maçonnerie
	Bassin de la Soummam						
392	Jardins d'Aumale	Aucune organisation	O.-Lekhal et O.-Mehadjer. (O.-Dous, O.-Sahel, La Soummam).	60	»	»	Barrage en terre
393	Syndicat de Maillot	»	O.-Ouakour. (O.-Sahel).	11	0	»	Barrage en fascines
394	Groupe des Aftis	S'administrant lui-même	O.-Sahel. (La Soummam)	80	»	80	Barrage dérivateur
395	Groupe de Tazmalt	»	O.-Mellikeuch. O.-Allegou, O.-Timetlit, (O.-Sahel).	»	»	»	Id
							A report

GUEUR les aux rin- aux et con- ires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et départements sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE annuelle à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE annuelle à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
om.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		89.114,70						
3,0	48,16	28	Jardins, plantations communales	Dra-el-Mizan (mixte) Alger (O).	»	25	700	
»	99,50	50	Jardins.	Aumale Alger (E).	»	»	»	
,0	500	150	Vergers, céréales, jardins	Beni-Mansour Alger (E).	»	»	»	Les colons sont en instance pour se constituer en association syndicale
,0	132,45	132,45	Céréales, jardins	Akbou (mixte et plein ex.) Constantine (Ph.)	»	»	»	
	1.500	500	Id.	Id.	»	»	»	
		89.975,15						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'E
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report.
	Bassin de la Soummam (Suite)						
396	Habitants de Colbert	Régi par les Ponts et Chaussées	Aïn-Oulmen. Aïn-Hammama. (O.-Kila, O.-bou-Sellam, La Soummam)	7	5	7	»
397	Id.	Id.	O.-Melah. (O.-Kila).	30	20	30	Barrag
398	Groupe	S'administrant lui-même	O.-Bou-Chama (O.-Tina, O.-Guidjel, O.-Guellel, O.-bou-Sellam).	12	5	12	3 barrag
399	Id.	Régi par les Ponts et Chaussées	O.-Ras-el-Mâ. (O.-Tina).	12	8	12	2 Id.
400	Id.	Id.	O.-Ben-Dieb. (O.-Guidjel, O -Guellel. O.-bou-Sellam).	20	10	20	8 id.
401	Id.	Id.	O.-Guidjel. (O.-Guellel, O.-Bou-Sellam).	30	20	30	10 id.
402	Id.	Id.	O.-Guellel. (O.-bou-Sellam)	40	30	40	1 id.
							A report.

L UEUR es aux in- aux et on- ires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des CULTURES	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
om.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		89.975,15						
2,0	171,7	4,67	Jardins	Des Rhiras (mixte) Constantine (C).	»	8,30	38,57	
3,5	»	167	Prairies	Id.	»	1,4	231,37	
0	138,7	138,70	Cultures diverses	Sétif Constantine (C).	»	»	»	Les usagers entretiennent eux-mêmes les ouvrages
5	9	9	Jardins	Eulmas (mixte) Constantine (C).	»	24,25	218,23	Les taxes servent à payer l'aigadier. Les usagers entretiennent eux-mêmes les ouvrages
5	107	107	Cultures diverses	Id.	»	8,50	917,98	Id.
5	252	252	Id	Id.	»	0,85	420	Id.
5	298	298	Id.	Des Rhiras (mixte) Constantine (C).	»	2,00	648,03	
		90.951,52						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'E
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report
	Bassin de la Soummam (Suite)						
403	Groupe	S'administrant lui-même	O.-Mahouan. (O.-bou-Sellam)	15	5	15	»
404	Id.	Régi par l'Administration	O.-Goussimet. (O.-Bou-Sellam)	15	5	15	6 Barrag
405	Id.	Id.	O.-Fermatou. (O.-bou-Sellam)	200	40	200	32 id.
406	Id.	S'administrant lui-même	O.-Chaïba et Abessa. (O.-Kraroua, O.-bou-Sellam).	15	10	15	6 id.
407	Habitants de Faucigny	Id.	O.-Si-Salem. (O.-Kraroua).	40	20	40	2 id.
408	Groupe	Id.	O.-Bou-Sellam.	250	50	250	9 id.
409	Jardins de Lafayette	Id.	Aïn Meddah. (O.-Sidi-Ali, O.-Bou-Sellam)	12	8	12	Conduit d'eau
							A reporte

GUEUR es aux in- aux et con- ires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et départements sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE annuelle à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE annuelle à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
om.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		90.951,52						
2	260	260	Cultures diverses	El-Ouricia Constantine (C).	»	»	»	
5	36	36	Céréales	Id.	»	3,75	135	
50	1.452	1.452	Jardins cultures, diverses	Sétif Constantine (C).	»	0,60	2.600	Les usiniers payent la même somme 2.600 francs
4	19	19	Jardins	Aïn-Abessa Constantine (C).	»	»	»	
11	50	50	Jardins, prairies	Id.	»	»	»	
50	531	531	Jardins, cultures diverses	Bouhira et Maadids (mixte) Constantine (C).	»	»	»	
2	25	25	Jardins, prairies	Guergour (mixte) Constantine (C).	»	»	»	La commune entretient la conduite et les usagers leurs canaux
		93.324,52						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'E
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	

Report..

Bassin de la Soummam (Suite)

410	Groupe de Bou-Aïch	»	Aïn-tala-Bou-Aïch. (O.-Amizour, La Soummam).	0,3	»	0,3	Barrage dérivatio

Bassin de l'Oued-Agrioun

411	Habitants d'Aïn-Rouah	Administrés par eux-mêmes	O.-Rouah. (O.-Hallala, O.-Agrioun).	30	20	30	3 barrag
412	Groupe de Ben-Zérigue	Id.	Id.	10	5	10	6 id.
413	Habitants d'Amouchas	Id.	O.-Temsit. (O.-Berd, O.-Agrioun).	10	7	10	2 id.

Bassin de l'Oued-el-Kebir

414	Ferme Larrey	Non autorisé	Le Rhumel. (O.-el-Kebir).	100	60	20	Barrage dérivatio

A reporter

GUEUR les naux rin-paux et con-nires	SUPERFICIE IRRIGA-BLE	SUPERFICIE réellement IRRIGUÉE	NATURE des CULTURES	COMMUNES et DÉPARTE-MENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
lom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		93.324,52						
»	0,60	0,60	Jardins, céréales, vergers	Soummam (mixte) Constantine (Ph.)	»	»	»	
3,0	81	81	Jardins, prairies	Aïn-Rouah Constantine (C).	»	»	»	
4,0	19,55	19,55	Jardins, cultures diverses	Id.	»	»	»	
4,0	107,15	107,15	Id.	Takitount (mixte) Constantine (C).	»	»	»	
2,5	80	35	Jardins, prairies	Châteaudun Constantine (C).	»	»	»	
		93.567,82						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'E
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report.
	Bassin de l'Oued-el-Kebir (Suite)						
415	Ferme Clarac	Non autorisé	Le Rhumel. (O.-el-Kebir).	200	80	15	Barrage dérivati
416	Ferme Balande	Id.	Id.	300	100	10	Id.
417	Habitants de Châteaudun	Id.	Id.	300	150	15	Id.
418	Ferme de Tourdonnet, des Iles et Primart	Id.	Id.	350	200	30	Id.
419	Ferme Napoléon et Courbet	Id.	Id.	450	260	20	Id.
420	Ferme Kirsch	Id.	Id.	500	260	3	Id.
421	Groupe des colons d Aïn-Melouk	Autorisation préfectorale	O.-bou Fifilen. (O.-bou-Yacoub. Le Rhumel).	15	8	4	Barrage t condui sou-terrair
							A report.

IGUEUR les naux rin- paux et econ- aires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'Etat	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
ilom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		93.567,82						
2,0	50	30	Prairies	Châteaudun Constantine (C).	»	»	»	
1,5	30	15	Prairies, céréales	Id.	»	»	»	
2,0	40	20	Id.	Id.	»	»	»	
,0	250	50	Prairies céréales, jardins	O.-Atménia Constantine (C).	»	»	»	
,0	100	20	Prairies, jardins	Id.	»	»	»	
,0	6	3	Id.	Id.	»	»	»	
,5	8	5	Id.	Châteaudun Constantine (C).	»	»	»	
		93.710,82						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE			MODE de PRISE D'EAU
				moyen	à l'étiage	utilisé	
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report.
	Bassin de l'Oued-el-Kebir (Suite)						
422	Alaoua-ben-Terbel	Non autorisé	O.-Bagra. (O.-Atménia, Le Rhumel).	10	3	3	Barrage dérivat
423	Ali-ben-Sidi-Mohamed	Id.	Id.	10	2	2	Id.
424	El-Aoussine-ben-Mohamed	Id.	Id.	8	2	2	Id.
425	Solali-ben-el-Aoussine	Id.	O.-Baâla (O.-Atménia, Le Rhumel).	5	1	1	Id.
426	Ahmed-ben-Harcou	Id.	Id.	8	2	2	Id.
427	Hamou-ben-Kassa	Id.	Id.	8	2	2	Id.
428	Ferme de Tourdonnet	Id.	Id.	20	8	8	Id.
							A report.

GUEUR des naux rin paux et con- aires	SUPERFICIE		NATURE des CULTURES	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers		OBSERVATIONS
	IRRIGABLE	réellement IRRIGUÉE				par hectare irrigué	totale	
9	10	11	12	13	14	15	16	17
lom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		93.710,82						
),1	7	1	Vergers, jardins	Fedj-M'Zala Constantine (C).	»	»	»	
),2	7	1	Id	Id.	»	»	»	
),4	1	1	Id.	Id.	»	»	»	
»	0,50	0,50	Jardins	Aïn-Tinn Constantine (C).	»	»	»	
,4	3	2	Vergers, jardins	O.-Atménia Constantine (C).	»	»	»	
,3	3	2	Id.	Id.	»	»	»	
	60	20	Id.	Id.	»	»	»	
		93.738,32						

NUMEROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'E
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report.
	Bassin de l'Oued-el-Kebir (Suite)						
429	Irrigants de Mechira	Non autorisé	O.-M'Chira. (O.-Seguin, Le Rhumel).	20	18	»	»
430	Irrigants de Talergma	Id.	O.-R'dir. (O.-Seguin).	»	»	»	Petits barrag en ter
431	Irrigants d'Oued-Seguin	Autorisé, géré par les Ponts et Chaussées	O.-Seguin et M'Kalfa. (Le Rhumel).	144	115	115	Barrage dérivati
432	Ouled-Aréma	Id.	Id.	56	45	45	Id.
433	Habitants de Bou-Ikni	Non autorisé	Aïn-bou-Ikni. (O.-Seguin).	»	»	»	Vann
434	Syndicat d'Aïn-Smara	Autorisé	Le Rhumel. (O.-el-Kebir).	1.000	300	130	Barrage dérivati
435	Groupe d'indigènes	Fonctionnant sans autorisation en vertu d'anciens usages	Aïoun Morniett. (O.-Kercha, O.-Guerrah, O.-Merzoug, Le Rhumel).	25	22	25	Barrag en ter
							A report.

GUEUR es aux in- aux et on- ires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
om.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		93.738,32						
»	»	1	»	O.-Séguin Constantine (C).	»	»	»	
»	»	10	Jardins, céréales	Id.	»	»	»	
»	297	270	Jardins, prairies, céréales	Id.	»	7	1.880	
5,0	150	75	Id.	Id.	»	0,8	58	Part contributive des Ouled-Arêma au curage du canal de l'Oued-Séguin
3,0	50	30	Jardins, céréales	Id.	»	»	»	
6,0	404,50	200	Prairies céréales	O.-Atménia, Aïn-Smara Constantine (C).	»	21,50	3.236	
6,0	»	200	Prairies, jardins	Aïn-M'lila (mixte) Constantine (C).	»	»	»	
		94.524,32						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MOD de PRISE D U
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report
	Bassin de l'Oued-el-Kebir (Suite)						
436	Syndicat de l'O.-Kercha	Autorisé les 14 mai 1884, 29 juil. 1888 et 10 août 1896	O.-Kercha (O.-Guerrah, O.-Bou-Merzoug, Le Rhumel).	60	35	60	Barrage de dérivation
437	Syndicat d'Aïn-M'lila	Autorisé le 6 mai 1876	Aïoun M'lila (O.-Kercha).	7	5	7	Id
438	Héritiers Lavie	Répartition des eaux réglementée par arrêté préfectoral du 29 mai 1875	O.-Bou-Merzoug (Le Rhumel).	800	600	12,48	Id
439	Gueit et Lavie	Id.	Id.	800	600	2,04	Id
440	Ramond	Id.	Id.	800	600	1,68	Id
441	Guynot	Id.	Id.	800	600	32,72	Id
442	Chaudouart	Id.	Id.	800	600	6,80	Id
							A reporter

NGUEUR des naux rin paux et con- aires	SUPERFICIE IRRIGABLE	SUPERFICIE réellement IRRIGUÉE	NATURE des CULTURES	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
ilom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		94.524, 32						
3,5	»	250	Jardins, prairies, céréales	Aïn-M'lila (mixte) Constantine (C).				
1,4	»	25	Prairies	Id.	»	»	310	
,5	28,96	28,96	Id.	Ouled-Rahmoun Constantine (C).	»	1,64	47,59	
,0	5,26	5,26	Id.	Id.	»	»	8,65	
,5	3,89	3,89	Id.	Id.	»	»	6,38	
,0	75,72	75,72	Id.	Id.	»	»	124,43	
,5	15,77	15,77	Id.	Id.	»	»	25,91	
		94.928,92						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU OU SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN TITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MOD de PRISE D
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report
	Bassin de l'Oued-el-Kebir (Suite)						
443	Ben-Taza	Répartition des eaux réglementée par arrêté préfectoral du 29 mai 1875	O.-Bou-Merzoug (Le Rhumel).	800	600	21,92	Barrag dériva n
444	Jardins des Oul.-Rahmoun	Id.	Id.	800	600	34,80	Id
445	Hamouda	Id.	Id.	800	600	12,32	Id
446	Groupe	Id.	Id.	800	600	27,60	Id
447	El-Hadj-ben-Ganah	Id.	Id.	800	600	16,16	Id.
448	Heritiers Martin-Claude	Id.	Id.	800	600	6,72	Id
449	Usagers du canal n° 1 du Kroub	Id.	Id.	800	600	47,84	Id.
							A report

NGUEUR les naux rin- paux et con- aires	SUPERFICIE IRRIGABLE	SUPERFICIE réellement IRRIGUÉE	NATURE des CULTURES	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
lom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		94.928,92						
3,5	50,72	50,72	Prairies	Ouled-Rahmoun Constantine (C).	»	»	83,35	
5,0	80,54	80,54	Prairies, jardins	Id.	»	»	132,38	
1,7	28,58	28,58	Prairies, céréales	Id.	»	»	46,96	
5,2	63,90	63,90	Id	Id.	»	»	105,02	
5,2	37,44	37,44	Id	Le Kroub Constantine (C).	»	1,64	61,53	
1,7	15,54	15,54	Id	Ouled-Rahmoun Constantine (C).	»	»	25,54	
1,6	110,96	110,96	Id	Ouled-Rahmoun et Le Kroub Constantine (C).	»	»	182,25	
		95.316,60						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE			MODE de PRISE D'E.
				moyen	à l'étiage	utilisé	
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report..
	Bassin de l'Oued-el-Kebir (Suite)						
450	Usagers du canal n° 2 du Kroub	Répartition réglementée par arrêté préfectoral du 29 mai 1875	O.-Bou-Merzoug (Le Rhumel).	800	600	42,00	Barrage dérivati
451	Usagers du canal n° 3 du Kroub	Association syndicale libre	Id.	800	600	83,76	Id.
452	Usagers du canal n° 4 du Kroub	»	Id.	800	600	13,23	Id.
453	Usagers du canal n° 5 du Kroub	Association syndicale libre	Id.	800	600	9,26	Id.
454	Uusagers du canal inférieur R. D. du Bou-Merzoug	Régi par les Ponts et Chaussées	Id.	800	600	21,97	Id.
455	Usagers du canal inférieur R. G. du Bou-Merzoug	Association syndicale libre	Id.	800	600	7,26	Id.
456	Usagers du canal de la Pépinière	El Mekki ben Badis, seul propriétaire	Id.	800	600	1,83	Id.
							A reporte

LUEUR des aux in- aux et con- ires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
om.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		95.316,60						
4,0	97,42	97,42	Prairies, céréales	Le Kroub Constantine (C).	»	»	160,10	
6,4	193,89	193,89	Id.	Id.	»	»	318,64	
7,5	245,07	245,07	Id.	Id.	»	»	402,77	
7,0	171,55	171,55	Id.	Id.	»	»	291,94	
13,0	406,86	406,86	Jardins, céréales	Le Kroub et Constantine (C).	»	»	668,64	
7,0	134,50	134,50	Id.	Constantine (C).	»	»	221,05	
4,0	33,74	33,74	Id.	Id.	»	»	55,45	
		96.599,63						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'E
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report.

Bassin de l'Oued-el-Kebir (Suite)

457	Usagers du canal des Jardins militaires	Association syndicale libre	O.-Bou-Merzoug (Le Rhumel).	800	600	22,64	Barrage e dérivati
458	Groupe de Sidi-M'cid	Aucune organisation	Aïn-Sidi-M'cid. (Le Rhumel).	40	40	40	Prise sa barrag
459	Irrigants du Rhumel-inférieur	Administré par l'Etat	Le Rhumel. (O.-el-Kébir).	115	115	115	1 prise recte 2 prises r biefs d'usine
460	Jardins du Salah-Bey	Propriété privée	Source chaude de Salah-Bey. (Le Rhumel).	25	25	25	Prise d recte sa barrag
461	Irrigants du Hamma	Administré par l'Etat	Source de Riren (Le Hamma, Le Rhumel).	25	25	25	Id.
462	Id.	Id.	Aïn-Beregli. (Le Hamma).	3	3	3	Id.
463	Id.	Id.	Source inférieure du Hamma. (Le Rhumel).	800	800	800	Id.
							A report

...UEUR ...es ...aux ...in- ...aux ...t ...on- ...ires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et départements sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE annuelle à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE annuelle à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
...om.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		96.599,63						
...4,0	52.52	52,52	Jardins, céréales	Constantine (C).	»	»	86,32	
...3,4	51	51	Jardins, vergers	Id.	»	»	»	Les canaux existent de temps immémorial
...8,2	96	96	Id.	Id.	»	42	4.000	Id.
...2,5	150	150	Id.	Id.	»	»	»	Le canal a été construit par le propriétaire bien avant la conquête
...4,1	110	110	Jardins, vergers, vignes, céréales, prairies	Hamma Constantine (C).	»	»	»	Le canal existe de temps immémorial
...0,5	5	5	Id.	Id.	»	»	»	Id.
...1,4	900	530	Id.	Id.	»	»	»	Id.
		97.594,15						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'E
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report.
	Bassin de l'Oued-el-Kebir (Suite)						
464	Irrigants du Hamma	Administré par l'Etat	Aïn-Touta. (Le Hamma).	36	36	36	Prise d recte s s barrag
465	Id.	Id.	Aïoun-ben-Sba. (Le Hamma).	46	46	46	Id.
466	Jardins de Rouffach	Associatian syndicale autorisée	Aïn-Beni-Ziad. (O.-Begrats, Le Rhumel).	10	10	10	Prise nature
467	Jardins de l'O.-Koton	Régi par les intéressés	O.-Koton et Aïn-Hammam. (Le Rhumel).	25	25	25	Barrage en pierre sèche
468	Irrigants de la vieille ville de Mila	Régis par eux-mêmes	Aïn-Marchou. (O.-Bou-Kansir, O.-Mila, Le Rhumel).	15	15	15	Prise d recte sa s barrag
469	Syndicat de l'Oued-Deheb	Autorisé le 14 août 1872, géré par les Ponts et Chaussées	O.-Safsaf et Azerora. (O.-Deheb, O.-Endja, O.-el Kebir).	55	30	55	Barrage e dérivati
470	Syndicat de Sillègue	Autorisé les 31 octo. 1878 et 18 sep. 1885 géré par les Ponts et Chaussées	Aïn-Michen. (O.-Deheb).	45	20	45	Id.
							A report.

...OJEUR ...S ...AUX ...IN- ...AUX ...T ...SON- ...RES	SUPERFICIE IRRIGABLE	SUPERFICIE réellement IRRIGUÉE	NATURE des CULTURES	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
)	10	11	12	13.	14	15	16	17
...km.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		97.594,15						
,8	200	200	jardins, vergers, vignes, prairies, céréales	Hamma Constantine (C).	»	»	»	Les canaux existent de temps immémorial
,1	45	45	Id	Id.	»	»	»	Id.
.5	55	25	Jardins, vergers	Rouffach Constantine (C).	»	10	250	
,0	13	13	Id	Aïn-Tinn et Aïn-Kerma Constantine (C).	»	»	»	Les irrigations sont disséminées dans la vallée de l'Oued-Koton sur 33 kilomètres en amont du confluent du Rhumel
0	124	124	Jardins, prairies, vignes, céréales, diverses	Mila Constantine (C).	»	»	»	
3	244,36	210,95	Jardins, prairies, céréales	St-Arnaud Constantine (C).	»	1,18	249,16	Une somme de 166 fr. 50 est payée par deux propriétaires de moulins
9	»	126,85	Jardins, céréales	Eulmas Constantine (C).	»	3,31	420,36	
		98.338,95						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE			MOD de PRISE D
				moyen	à l'étiage	utilisé	
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report
Bassin de l'Oued-el-Kebir (Suite)							
471	Syndicat de Kribsa	Autorisé	O.-el-Melah. (O.-Endja, O.-el-Kebir).	110	110	110	Barrag riviè établi mod arab
472	Groupe	S'administrant lui même	O.-Redjas. (O.-Endja).	30	20	30	38 barr
Bassin de l'Oued-Kebir							
473	Habitants d'Enchir-Saïd	Autorisé le 12 mars 1893	O.-Hammam. (O.-Nouger, O.-Kebir).	500	140	140	Barrag maçon rie
474	Meurs	Arrêté préfectoral du 28 juin 1897	Id.	500	125	1/3 du débit	Id.
Bassin de la Seybouse							
475	Habitants de Sedrata	S'administrant sous le contrôle de la commune	O.-Kerma. (O.-Cherf, La Seybouse).	1	0,60	0,60	Barrag dérivat
							A repor

GUEUR des eaux rin-baux et con-ires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'Etat	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
lom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		98.338,95						
6,0	206	206	Jardins et diverses	Zeraïa Constantine (C).	»	5	1.030	Les irrigations sont disséminées au fond de la vallée de l'Oued-Redjas sur une longueur de 20 kilomètres en amont du confluent de l'Oued-Endja
,1	240	110	Id.	Mila et Zeraïa Constantine (C).	»	»	»	
5,0	95	50	Jardins, prairies, céréales	Enchir-Saïd Constantine (B).	»	»	»	Aucun mode spécial de répartition
3,0	200	200	Jardins, prairies, céréales, orangers, vignes	Id.	1	»	»	id.
,7	30	0,50	Jardins	Sedrata (mixte) Constantine (B)	»	»	»	Les irrigations ont cessé depuis 1896, par suite de l'insuffisance du débit
		93.905,45						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MOD de PRISE D
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report
	Bassin de la Seybouse (Suite)						
476	El-Mekki-ben-Badis	Décret du 11 août 1855	O.-Zenati. (O.-Bou-Hamdane, La Seybouse).	15	5	4	Barrag dériva
477	Groupe	Arrêté préfectoral du 9 déc. 1884	Id.	15	5	»	Bief çonné vann
478	Lavie et Cie	Id. du 26 juin 1865	La Seybouse. (La Mer).	500	50	10	Barra en ma neri
479	Syndicat d'Héliopolis	Id. du 27 déc. 1879	O.-Hammam-Berda. (La Seybouse).	47	47	47	Vann simp
480	Groupe	Association libre	O.-el-Maïz. (La Seybouse).	3,5	3	3	Barrag dériva
481	Id.	Id.	O.-Zimba. (La Seybouse).	4	3	3	Id.
482	Id.	Id.	Id.	5	4	4	Id.
							A repor

UEUR es aux in- aux t on- ires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et départements sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE annuelle à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE annuelle à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
om.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		98.905,45						
.6	20,58	1	Jardins	O-Zenati Constantine (B).	»	»	»	
,7	76,40	»	Jardins, céréales	Id.	»	»	»	Le canal ne fonctionne plus depuis avril 1897
,4	200	15	Jardins, vignes, vergers	Guelma Constantine (B).	»	»	»	
2	34,68	31,78	Jardins, vergers	Héliopolis Constantine (B).	»	20	635,67	
7	25	10	Jardins	Guelma, Millesimo Constantine (B).	»	»	»	
9	4,25	4	Id.	Millésimo Constantine (B).	»	»	»	
9	17,80	12	Id.	Id.	»	»	»	
		98.979,23						

NUMEROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODI de PRISE D'U
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report...
	Bassin de la Seybouse (Suite)						
483	Groupe	Association libre	O.-Boussorah. (La Seybouse).	6	3	2	Barrag le dérivat n
484	Id.	Id.	O.-Roidjel et Rihan. (La Seybouse).	5	4	3	Id.
485	Id. 20 indigènes	Fonctionnant sans autorisation en vertu d'anciens usages	O.-Kebir. (O.-Sekaka, O.-Ranem, O.-Melah, La Seybouse).	60	40	25	Barra en ter et fasci s
486	Id. 10 indigènes	Id.	Aïn-Sultan. (O.-Rirane, O.-Sekaka, O.-Ranem, O.-Melah, La Seybouse).	8	5	5	Barrag n, terre
487	Syndicat de Duvivier	Syndicat libre	O.-Melah. (La Seybouse).	400	150	»	Barrage n, maçon - rie
488	Syndicat de la Seybouse	Autorisé	La Seybouse. (La Mer).	2.400	700	»	Puisard r rivièr avec va - nages
							A report.

JEUR es aux in- aux t on- ires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
oni.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		98.979,23						
.2	26	5	Jardins	Petit Constantine (B).	»	»	»	
,1	12,70	6	Id.	Id.	»	»	»	
,0	40	10	Jardins, céréales, vergers	La Séfia (mixte) Constantine (B).	»	»	»	
.6	40	5	Id.	Id.	»	»	»	Le syndicat n'existe pas en fait, le canal ne fonctionne plus depuis 1860. Une subvention a été demandé pour sa mise en état
,4	400	»	Id.	Duvivier Constantine (B).	»	»	»	
»	29.000	»	»	Barral, Mondavi, Randon, Duzerville, Morris, Bône Edough (mixte) Constantine (B).	»	»	»	Les travaux de premier établissement sont en cours d'exécution. La dépense est supportée 1/4 par le budget de l'agriculture, 3/8 par celui de la colonisation et 3/8 par le syndicat
		99.005,23						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'EAU
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report.
	Bassin de la Seybouse (Suite)						
489	Briffa-Auguste	Autorisé le 27 janv. 1896	La Seybouse. (La mer).	»	»	12	Pulsomètre Koerting
	Bassin du Lac Oubeïra						
490	Groupe Luiggi, Aquilina et Leroux concessionnaires	Autorisé le 27 août 1864	O.-Dentrehana (Lac Oubeïra).	75	55	75	2 barrages maçonnés avec vanne mobile
491	Groupe Montagné, Amraoui et de Montbello concessionnaires	Autorisé le 6 avril 1870	O.-Bou Merchen. (Lac Oubeïra).	70	50	70	Id.
	Bassin de la Medjerda						
492	Groupe de propriétaires	Autorisé le 26 oct. 1870	O.-Zergue. (La Medjerda).	20	15	»	Barrage
493	Vve Pinacchia	Autorisé le 27 févr. 1897	Id.	20	15	»	Noria
494	Groupe de propriétaires	Autorisé le 25 mars 1871	O.-Allah. (O.-Djedra, La Medjerda).	4	2	4	Simples dérivations
							A report.

GUEUR des aux rin aux et con- ires	SUPERFICIE IRRIGABLE	SUPERFICIE réellement IRRIGUÉE	NATURE des CULTURES	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
lom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		99.005,23						
»	30	4	Primeurs, orangers, mandarines	Duzerville Constantine (B).	100	»	»	La redevance est fixée sans limite pour la quantité d'eau dérivée
1,6	75	55	Arachides, orangers	La Calle Constantine (B).	15	4,70	200	
1,5	72,28	57,19	Id.	Id.	»	3	170	
5,0	10	10	Jardins	Souk-Ahras Constantine (B).	»	»	»	
0,3	1,5	1	Id.	Id.	»	»	»	
»	4,05	4,05	Id.	Id.	»	»	»	
		99.136,47						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN TITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'E
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report.
	Bassin de la Medjerda (Suite)						
495	Groupe (5 canaux)	Autorisé le 27 janv. 1896	O.-Ras-Zehar. (O.-Meskiana, O.-Mellègue, La Medjerda).	»	149	149	Vannes distribution
496	Syndicat de la Meskiana (5 canaux)	Autorisé le 25 sept. 1874	Id.	»	106	106,5	Id.
497	Groupe (2 canaux)	Id.	Id.	»	48,50	48,50	Id.
498	Id. (5 canaux)	Id.	O.-Meskiana. (O.-Mellègue, La Medjerda).	430	125	125	Id.
499	Id.	Autorisé le 20 juin 1896	O.-Sedjera (O.-Meskiana).	2,5	1,66	1,66	Dérivati
500	Groupe	Fonctionne sans autorisation	Aïn-Tenoukla. (O.-Djerboa, O.-Kebir, O.-Chabro, O.-Mellègue).	7	3,5	7	Id.
501	Groupe d'indigènes	Id.	Aïn-Bled et source du Génie (O.-Djerboa O.-Kebir, O.-Chabro O.-Mellègue).	20	16	11	Barrage maçonnerie
							A reporte

LGUEUR es aux in- aux et con- ires	SUPERFICIE IRRIGABLE	SUPERFICIE réellement IRRIGUÉE	NATURE des CULTURES	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
om.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		99.136,47						
24,0	422	422	Prairies naturelles	La Meskiana Constantine (B).	»	»	»	
26,0	660	660	Id.	Id.	»	6,1	1.056	
7,0	300	300	Id.	Id.	»	»	»	
18,0	780	780	Id.	Id.	»	»	»	
0,5	60	20	Prairies, céréales, jardins	Id.	»	»	»	
1,6	40	15	Jardins, céréales	Tébessa Constantine (B).	»	»	»	Un projet de répartition des eaux est en préparation
4,0	40	40	Jardins	Id.	»	»	»	
		101.373 47						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'E
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report..
	Bassin de la Medjerda (Suite)						
502	Groupe	Arrêté préfectoral du 9 janv. 1884	O.-R'Fana (O.-Kebir, O.-Chabro).	8	7	7	Barrage maçonn rie
503	Groupe d'indigènes	Autorisé le 1er juil. 1882	Aïn-Kissa. (O.-Kebir, O.-Chabro).	55	3	»	Dérivati
504	Groupe	Non autorisé	Aïn-Chabro. (O.-Chabro, O.-Mellègue, La Medjerda).	210	125	25	Id.
505	Habitants d'Youks-les-Bains	Arrêtés préf. des 13 mars 23 juil. 1893 et 29 mai 1898	O.-Bou-Akous. (O.-Homedja, O.-Chabro).	500	65	Variable avec le débit.	Id.
506	Groupe d'indigènes d'El-Mezira R.G.	Arrêté préfectoral du 20 avril 1892	O.-Horrihir. (O.-Mellègue, La Medjerda).	300	100	60	Barrage e fascines et caillo
507	Id. R.D.	Id.	Id.	300	100	30	Id.
508	Smala-el-Meridj	Id.	Id.	300	100	10	Id.
							A reporte

JEUR s aux in- aux t on- res	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et départements sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE annuelle à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE annuelle à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
)	10	11	12	13	14	15	16	17
om.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		101.373,47						
6,0	930	»	Céréales, prairies, jardins	Tébessa Constantine (B).	»	»	»	
2,0	180	180	Jardins, céréales	Tébessa et Morsott (mixte) Constantine (B).	»	»	»	
4,0	70	45	Prairies	Morsott (mixte) Constantine (B).	»	»	»	Un projet de répartition des eaux est en préparation
25,0	1.800	1.800	Céréales, vignes, jardins	Morsott (m.) et Tébessa (indigène) Constantine (B).	»	»	»	
18,0	3.500	1.000	Céréales	Morsott (mixte) Constantine (B).	»	»	»	Outre les irrigations desservies par ces deux barrages les indigènes font de nombreuses irrigations en amont sur lesquels on ne possède pas de renseignements
10,0	2.000	500	Id.	Id.	»	»	»	
6,0	15	4	Jardins	Id.	»	»	»	
		104.902,47						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE			MODE de PRISE D'EA
				moyen	à l'étiage	utilisé	
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report..
	Bassin du Zahrez-Rharbi						
509	Indigènes	»	Aïn-Zenina (Daït Radjela, Zahrez-Rharbi)	20	15	15	Rigoles dérivatio
510	Id.	»	Aïn-Cheref. (O.-Messerane, Zahrez-Rharbi)	14	10	10	Id.
511	Id.	»	O.-Ouerou. (Oued-Melah, Zahrez-Rharbi)	11	8	8	Id.
512	Id.	»	Aïn-Smila. (O.-Melah).	14	10	10	Id.
513	Id.	»	Aïn-Maâbet. (O.-Melah).	6	4	4	Id.
514	Id.	»	O.-Melah. (Zahrez-Rharbi)	80	50	30	Id.
							A reporter.

SUPERFICIE		NATURE des CULTURES	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers		OBSERVATIONS
IRRIGABLE	réellement IRRIGUÉE				par hectare irrigué	totale	
10	11	12	13	14	15	16	17
Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
	104.902,47						
»	»	Jardins	Djelfa (indigène) Alger (O).	»	»	»	
»	»	Id.	Id.	»	»	»	
»	»	Céréales	Id.	»	»	»	
»	»	Id.	Id.	»	»	»	
»	»	Id.	Id.	»	»	»	
»	»	Jardins, céréales	Id.	»	»	»	
	104.902,47						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE			MO[illegible] de PRISE [illegible]EAU
				moyen	à l'étiage	utilisé	
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Repor[illegible]
	Bassin du Chott-el-Hodna						
515	Oasis de Bou-Saâda	»	O.-bou-Saâda. (Chott-el-Hodna).	200	»	»	Barra[illegible] ter et fas[illegible]
516	Indigènes	»	O.-Chaïr. (Le Hodna).	»	»	»	Barra[illegible] en ma[illegible] ner
517	Habitants de Tocqueville	Régi par l'administration	Aïn-Tomela et Ras-el-Oued. (O.-Biettat, O.-Ksob, Le Hodna).	40 200	30 60	40 200	11 barr[illegible]
518	Groupe	Régi par lui-même	O.-Biettat. (O.-Ksob, Le Hodna).	200	30	200	9 id.
519	Id.	Id.	Id.	120	25	120	3 id.
520	Id.	Syndicat libre	O.-R'dir. (O.-Oucedjit, O.-Biettat).	300	120	300	10 id.
							A repor[illegible]

...UEUR des eaux rin-aux et con-ires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et départements sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE annuelle à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE annuelle à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
...m.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		104.902,47						
»	»	»	Jardins	Dra-el-Mizan (mixte) Alger (E).	»	»	»	
10,5	»	»	Jardins, palmiers	Bou-Saâda (mixte) Alger (E).	»	»	»	
34,0	565	565	Jardins, diverses	Rhiras (mixte) Constantine (C).	» »	11,94 3,14	382 1.673	Les taxes servent à payer le garde des eaux et quelques dépenses accessoires
22,0	409	409	Di.erses	Maadid (mixte) Constantine (C).	»	»	»	Les usagers entretiennent eux-mêmes les ouvrages
12,0	220	220	Id.	Id.	»	»	»	Id.
30,0	941	941	Id.	Id.	»	»	344	
		107.037,47						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE d'PRISE EAU
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report
	Bassin du Chott-el-Hodna (Suite)						
521	Groupe	Régi par lui-même	O.-M'Saïd. (O.-Oucedjit, O.-Biettat).	300	150	300	5 barrage
522	Syndicat des Ouled-Agla	Syndicat libre	O.-Oucedjit. (O.-Biettat).	300	150	300	5 id
523	Irrigants en amont du Hammam	Régis par eux-mêmes	O.-Ksob. (Le Hodna).	400	150	400	15 id
524	Irrigants en aval du Hammam	Régis par l'administration	Id.	250	50	250	11 id
525	Groupe	Fonctionnant en vertu d'anciens usages	Sources de Ras-el-Aïoun. (O.-Barika, Le Hodna).	»	»	120	Prise naturelle
526	Id.	Id.	Source de N'Gaous. Source de Bou-Megueur. (O.-Barika, Le Hodna).	»	»	340 87	Id.
527	Id.	Id	Source de Sefiane. (O.-Barika).	»	»	104	Id.
							A reporter

GUEUR les aux rin- paux et con- aires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et départements sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'Etat	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
lom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		107.037,47						
17,0	180	180	Diverses	Maadids (mixte) Constantine (C).	»	»	»	Les usagers entretiennent eux-mêmes les ouvrages
55	774	774	Id.	Id.	»	»	1.150	»
18,0	130	130	Id.	Id.	»	»	»	Les usagers entretiennent eux-mêmes les ouvrages
00,0	6.498	6.498	Jardins, céréales	M'Sila (mixte) Constantine (C).	»	0,30	2.015	Les taxes servent à payer les gardes des eaux et quelques dépenses accessoires.
»	»	1.100	Céréales, prairies	Ouled-Soltan (mixte) Constantine (C).	»	»	»	Les usagers entretiennent eux-mêmes les ouvrages
»	»	1.720	Céréales, jardins, vergers	Id.	»	»	»	L'entretien des canaux se fait par prestations
»	»	580	Id.	Id.	»	»	»	Id.
		118.019,47						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE DE PRISE D'EAU
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report...
	Bassin du Chott-el-Hodna (Suite)						
528	Groupe d'indigènes	Régi par d'anciens usages antérieurs à la conquête	O.-Berrèche. (O.-Bou-Mazouze, O.-Bitam).	»	»	»	1 barrage
	Bassin de la Sebkah-el-Hamiet						
529	Habitants d'Ampère	Régis par l'administration	Aïn-Azel, Aïn-Bou-Mastor, Aïoun-Djemana (Sebkah-el-Hamiet).	35 10 5	30 5 3	35 10 5	6 id
	Bassin du Chott-el-Beïda						
530	Groupe	Autorisé les 6 juillet 1877 et 27 décem. 1890 ; géré par les Ponts et Chaussées	Aïn-Messaoud. (O.-Djerman, Chott-el-Beïda)	25	12	25	Barrage de dérivation
531	Id.	Régi par d'anciens usages	Aïn-Bou-Dieff et Aïn-Merdeff. (O.-Guelt-Zerga O.-Medjez. O.-Sareng).	60 à 20	30	30	Id.
							A reporter

GOEUR des naux rin-paux et con-aires	SUPERFICIE IRRIGABLE	SUPERFICIE réellement IRRIGUÉE	NATURE des CULTURES	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
ilom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		118.019,47						
»	»	»	Céréales	Aïn-Touta (mixte) Constantine (C).	»	»	»	
10 3,2 0,2	304	304	Jardins, diverses	Rhiras (mixte) Constantine (C).	»	5 1 8	80 280 40	57 francs sont payés par la propriétaire d'un moulin. Les taxes servent à payer l'aiguadier. Les usagers entretiennent eux-mêmes les ouvrages
8,5	250	80	Jardins, céréales	Eulmas (mixte) St-Arnaud Constantine (C).	»	6,88	550,18	
30	200	»	Id.	Fedj-Mzala (mixte) Eulmas (mixte) St-Arnaud Constantine (C).	»	»	»	
		118,403,47						

NUMEROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MO de PRISE
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Repor
	Bassin du Chott-el-Beïda (Suite)						
532	Groupe de Beïda-Bordj	Régi par d'anciens usages	Aïn-Taoualet, Ain-Zeraïa et Aïn-Toutef. (O.-Madher).	40	25	40	Barrag dériva
	Bassin du Chott-Timsil						
533	Syndicat de Lambèse	Autorisé	Sources Aïn-Drinn et Boubenana. (O -Batna, O.-el-Madher, O.-Chott-Saboun, Chott-Timsil).	15	13	15	Barrag dériva
534	Syndicat de Batna	Libre	Canal de ceinture, sources du Caïd, canal des fontaines de la ville et canal du Thalweg. (O.-Batna).	30	20	30	Id.
535	Syndicat de Fesdis	Id.	O.-Batna.	40	25	40	Id.
536	Syndicat d'El-Madher	Id.	Sources d'El-Madher. (O.-Tahament, O.-el-Madher, Chott-Gadaïne, Chott-Timsil).	8	5	8	Id.
							A repor

NGUEUR des aux rin- paux et con- aires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et départements sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
ilom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		118.403,47						
34,5	1.661,37	»	Jardins, céréales	Eulmas (mixte) Constantine (C).	»	»	»	
6,0	53	30	Jardins, prairies, vignes, vergers	Lambèse Constantine (C).	»	40	1.200	
3,9	145	145	Jardins, prairies	Batna (plein ex.) Constantine (C).	»	10	1.070	
2,0	337	20	Jardins, vignes	Aïn-el-Ksar (mixte) Constantine	»	5	100	
3,0	32	8,80	Jardins, céréales	Id.	»	25	220	12 hectares de prairies naturelles dans des terrains marécageux
		118.607,27						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MOI de PRISE EAU
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Repor...
	Bassin du Chott-Timsil (Suite)						
537	Groupe	Autorisé, géré par les Ponts et Chaussées	O.-Ketami. (Chott-Gadaïne Chott-Timsil).	»	0	»	Barrag de dériva on
538	Syndicat de Seriana (Pasteur)	Libre	Source de Seriana. (O.-Seriana, Chott-Gadaïne, Chott-Timsil).	8	4	8	Id
539	Groupe	Fonctionnant en vertu d'un arrêté du Général Logerot du 20 août 1880	Aïn-Sultan. (O.-Bou-Ghezel, Chott-Saboun, Chott-Gadaïne).	60	50	60	Id
	Bassin de la Guerah-el-Tharf						
540	Groupe	Non autorisé, régi par de vieux usages	O.-Touchent. (O.-Bou-el-Freiss. (Guerah-el-Tharf).	15	»	»	Barrag e segu
541	Id.	Id.	O.-Bou-el-Freiss. (Guerah-el-Tharf).	200	40	»	Id
542	Id.	Id.	O.-Melah.	20	»	»	Id
							A repo er

NGUEUR des maux orin ipaux et econ- aires	SUPERFICIE irriga- ble	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et départe- ments sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE annuelle à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE annuelle à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
llom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		118,607,27						
14,0	795,40	»	Cé éales	Aïn-el-Ksar (mixte) Constantine (C).	»	»	»	
3,0	74	6,00	Jardins, vignes	Id.	»	41	246	
15,0	1.200	40	Céréales	Id.	»	»	»	Les curages se font par corvées
10	54	8	Céréales	Khenchela (indigène) Constantine (C).	»	»	»	
20	600	600	Id.	Id.	»	»	»	
7	76,80	15	Id.	Id	»	»	»	
		118,876,27						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN TITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODI de PRISE D'EAU
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	

Report...

Bassin de la Guerah-el-Tharf (Suite)

543	Groupe	Non autorisé, régi par de vieux usages	O.-Guelleb. (O.-Bou-el-Freiss).	10	»	»	Barrag et seguis
544	Id.	Id.	O.-el-Gueiss. (Guerah-el-Tharf).	200	50	»	Id.
545	Id.	Id.	O.-Tagharist.	100	50	»	Id.
546	Id.	Id.	Aïoun-Menchar	0,4	»	»	Id.
547	Id.	Id.	Aïn-el-Ksar.	0,50	»	»	Id.
548	Id.	Id.	Aïoun-el-Berda	0,30	»	»	Id.
549	Id.	Id.	Aïn-Daoud.	0,40	»	»	Id.

A report...

ONGUEUR des anaux prin-ipaux et econ-laires	SUPERFICIE IRRIGABLE	SUPERFICIE réellement IRRIGUÉE	NATURE des CULTURES	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
ilom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		118.876,27						
40	74	20	Céréales	Khenchela (indigène) Constantine (C).	»	»	»	
90	600	200	Id.	Id.	»	»	»	
50	200	100	Id.	Id.	»	»	»	
0,2	0,02	0,02	Id.	Id.	»	»	»	
0,4	0,03	0,03	Id.	Id.	»	»	»	
2,0	0,80	0,80	Id.	Id	»	»	»	
0,8	0,08	0,08	Id.	Id.	»	»	»	
		119.207,20						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE			MODI de PRISE D'U
				moyen	à l'étiage	utilisé	
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report.
Bassin de la Guerah-el-Tharf (Suite)							
550	Groupe	Autorisé	Source des Figuiers.	10	7	10	Barrage seui
551	Id.	Réglement provisoire	Aïn-Tamaïount.	20	6	20	Id.
552	Id.	»	O.-Fringal et Bou R'gal.	40	20	40	Id.
553	Id.	»	Aïn-Fringal. (O.-Fringal).	8	30	80	Id.
554	Id.	»	Sources au pied de la route de Batna.	0,45	»	»	Id.
555	Id.	Non autorisé. régi par d'anciens	O.-Bou-R'gal (Guerah-el-Tharf).	35	»	»	Id.
556	Id.	Id.	O.-Menzel, (O.-Hammam, O.-Bou-R'gal).	10	»	»	»
							A reporte

NGUEUR des naux prin-paux et secon-daires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des cultures	COMMUNES et départements sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE annuelle à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE annuelle à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
ilom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		119.207,20						
0,1	11,29	11,29	Jardins	Khenchela (indigène) Constantine (C).	»	»	»	
2,0	422	422	Céréales	Id.	»	»	»	
4,5	103	103	Prairies	Id.	»	»	»	
4,0	57	57	Id.	Id.	»	»	»	
0,1	10,17	10,17	Jardins	Id.	»	»	»	
36	114	20	Céréales	Id.	»	»	»	
20	44	10	Id.	»	»	»	»	
		119.840,66						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE			MODE de PRISE D'E
				moyen	à l'étiage	utilisé	
1	2	3'	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report
	Bassin de la Guerah-el-Tharf (Suite)						
557	Groupe	Non autorisé, régi par d'anciens usages	O.-Hammam. (O.-Bou-R'gal).	10	»	»	Barrage t seguia
558	Id.	Id.	O -Marir.	30	»	»	Id.
559	Id.	Id.	O.-Djenzi.	25	»	»	Id
560	Id.	Arrêté préfectoral du 25 nov. 1890	Aïn-Beïda. (Guerah-el-Tharf).	8	5	3	Mur de retenue vannes
	Bassin du Chott-Melrir						
561	Indigènes	»	O.-Djedi. (Chott-Melrir).	110	80	80	Rigoles d dérivatio
562	Id.	»	O.-Tadmit. (O.-Merguet, O.-Messad, O.-Djedi).	30	15	15	Barrage en maçonnerie
							A reporter

UEUR es aux in- aux et on- ires	SUPERFICIE IRRIGABLE	SUPERFICIE réellement IRRIGUÉE	NATURE des CULTURES	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
om.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		119.840,66						
10	53	12	Céréales	Khenchela (indigène) Constantine (C).	»	»	»	
50	118	20	Id.	Id.	»	»	»	
70	26	10	Id.	Id.	»	»	»	
2,0	31	4	Jardins, céréales	Aïn-Beïda Constantine (B).	»	»	»	
»	»	»	Palmiers, céréales	Laghouat (mixte et indigène) Alger (O).	»	»	»	
»	»	»	Prairies, céréales	Laghouat (indigène) Alger (O).	»	»	»	
		119.886,66						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MODE de PRISE D'EAU
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report.
			Bassin du Chott-Melrir (Suite)				
563	Indigènes	»	Aïn-Ahmera (O.-Seddeur, O.-Merguet).	4	3	3	Rigoles de dérivation
564	Id.	»	Aïn el-Ibel. (O.-Seddeur).	6	4	4	Id.
565	Id.	»	Aïn-Zaccar. (O.-Malaga, O.-Messad).	4	3	3	Id.
566	Id.	»	Aïn-Moudjebara. (O.-Malaga).	5	3	3	Id.
567	Id.	»	O.-Messad. (O.-Djedi).	70	50	50	Id.
568	Id.	Régi par d'anciens usages antérieurs à la conquête	O.-Ksour. (O.-el-Kantara O.-Biskra, Chott-Melrir).	»	»	»	Barrage de dérivation
569	Syndicat d'Aïn-Touta	Autorisé, dirigé par les Ponts et Chaussées	Aïn-Foullès, Aïn-el-Ksour. (O.-el-Kantara)	35	20	35	Id.
							A reporter

GUEUR des aux rin- aux et con- ires	SUPERFICIE irrigable	SUPERFICIE réellement irriguée	NATURE des CULTURES	COMMUNES et DÉPARTEMENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'État	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
lom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		119.886,66						
»	»	»	Jardins	Djelfa (indigène) Alger (O).	»	»	»	
»	»	»	Jardins, céréales	Id.	»	»	»	
»	»	»	Jardins	Id.	»	»	»	
»	»	»	Id.	Id.	»	»	»	
»	»	»	Vergers, céréales	Id.	»	»	»	
»	»	»	Céréales	Aïn-Touta (mixte) Constantine (C).	»	»	»	
7,0	292	292	Jardins, prairies	Id.	»	2,80	898,13	
		120.178,66						

NUMÉROS D'ORDRE	DÉNOMINATION du SYNDICAT, du GROUPE, etc.	SITUATION au point de vue ADMINISTRATIF	COURS D'EAU ou SOURCE dont les eaux sont utilisées et COURS D'EAU où elles se déversent	DÉBIT EN LITRES PAR SECONDE moyen	à l'étiage	utilisé	MOD de PRISE D
1	2	3	4	5	6	7	8
				Litres	Litres	Litres	
							Report
	Bassin du Chott-Melrir (Suite)						
570	Groupe	Régi par d'anciens usages antérieurs à la conquête	O.-el-Kantara. (O.-Biskra, Chott-Melrir).	»	»	»	Barrag dérivat
571	Usagers du barrage de Sedd-el-Daïr	Fonctionnant sans autorisation en vertu d'anciens usages	Id.	800	800	800	Id.
572	Oasis de Biskra	Id.	Aïn-Guermout et Ras-el-Mâ. (O.-Biskra).	210	170	210	Id.
573	Oasis de Filiache	Id.	Sources rive gauche. (O.-Biskra).	20	16	20	Id.
574	Groupe	Non autorisé	Source au pied du Chelia. (O.-el-Arab, Chott-Melrir).	4	»	»	Barrage segui
575	Id.	Id.	Aïoun-Tamagra (O.-el-Arab, Chott-Melrir).	0,20	»	»	Id.
576	Id.	Id.	O.-Mellagou. (O.-el-Arab, Chott-Melrir).	40	»	»	Id.
							TOTAU

GUEUR les aux rin- paux et con- ires	SUPERFICIE IRRIGA- BLE	SUPERFICIE réellement IRRIGUÉE	NATURE des CULTURES	COMMUNES et DÉPARTE- MENTS sur le territoire desquelles les terrains sont situés	Redevance totale perçue au profit de l'Etat	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers par hectare irrigué	DÉPENSE ANNUELLE à la charge des usagers totale	OBSERVATIONS
9	10	11	12	13	14	15	16	17
lom.	Hectar.	Hectares			Francs	Francs	Francs	
		120.178,66						
»	»	»	Palmiers, vergers, céréales	Aïn-Touta (mixte) Constantine (C).	»	»	»	
0	6.800	2.300	Céréales	Id.	»	»	»	Les usagers, propriétaires au titre melk, procèdent à l'entretien des canaux par corvées.
23,0	80.000 1.500	60.000 500	Palmiers, céréales	Biskra (plein ex.) Constantine (C).	»	»	»	Les eaux d'irrigation sont possédées au titre melk et ne restent pas attachées au terrain ni aux palmiers.
2,5	20.000	20.000	Palmiers	Biskra (indigène) Constantine (C).	»	»	»	Id.
3,0	0,20	0,20	Céréales	Khenchela (indigène) Constantine (C).	»	»	»	
1,6	0,20	0,20	Id.	Id.	»	»	»	
80,0	30	25	Id.	Id.	»	»	»	
		203.004,06						

ALGER-MUSTAPHA. — IMPRIMERIE GIRALT,
17, rue des Colons, 17